



# ZSC « Banc et récifs de Surtainville » (FR 2502018)

## ZSC « Anse de Vauville » (FR 2502019)

DOCUMENT D'OBJECTIFS

VOLUME IV – STRATEGIE DE GESTION

version du 27052024 - en attente validation COPIL N2000



version du 27052024 - en attente validation COPIL N2000

Document d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC « Banc et récifs de Surtainville » (FR 2502018) et ZSC « Anse de Vauville » (FR 2502019)

### **Maître d'ouvrage**

Préfecture maritime de la manche et de la mer du Nord - Préfecture de la Manche  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie  
Suivi de la démarche (DREAL)

### **Président du Comité de pilotage (COPIL)**

Présidence du Préfet Maritime de la Manche – mer du Nord

### **Opérateurs**

Office Français de la Biodiversité (OFB), Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins (CRPMEM) de Normandie

### **Le Document d'Objectifs en cinq volumes**

Le document d'objectifs (DOCOB) est constitué de cinq tomes. Le premier est intitulé « Volume I : Cadre général ». Le second a pour titre « Volume II : Diagnostic écologique ». Le troisième volume est intitulé « Volume III : Diagnostic socio-économique ». Les mesures de gestion sont l'objet du quatrième volume « Volume IV : Stratégie de gestion ». La charte Natura 2000 constitue le cinquième volume « Volume V : Chartre Natura 2000 ».

### **Rédaction du document d'objectifs, volume 4**

Karine DEDIEU (chargée de mission, Délégation de façade maritime de la Manche mer du Nord, OFB)

### **Relecture & encadrement**

Christophe AULERT (Chef de la Délégation de façade maritime de la Manche mer du Nord, OFB), Laurent DUMONT (Chef de pôle Mer et Littoral, Service Ressources Naturelles (SRN), à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL-N), Sandrine ROBBE (Adjointe au Chef de pôle Mer et Littoral, SRN, DREAL-N), Laure DUCOMMUN (chargée de mission mer et littoral, SRN, DREAL-N)

### **Référence à utiliser**

DEDIEU K. (2023). Document d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC « Banc et récifs de Surtainville » (FR 2502018) et ZSC « Anse de Vauville » (FR 2502019), Volume IV – Stratégie de Gestion. OFB, CRPMEM de Normandie

### **Le comité de pilotage des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »**

Le Comité de pilotage (COPIL) est chargé d'assurer le suivi et la réalisation du document d'objectifs Natura 2000. Il a été créé et mis en place par l'arrêté inter-préfectoral du 16 avril 2018 (cf. Annexe 1 du Tome 1). Sites exclusivement marins, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord. L'ensemble des relevés de décisions réalisés à l'issue des différents comités de pilotage figure .....

### **Document validé en COPIL le ...**

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier pour leur participation, leur contribution et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ce travail, l'ensemble des membres du comité de pilotage et des groupes de travail :

- les représentants institutionnels,
- les collectivités territoriales et leurs élus,
- les représentants des professionnels, des usagers et associatifs,
- les gestionnaires d'espaces naturels, les scientifiques,
- et plus largement, l'ensemble des personnes impliquées ayant contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs, en partageant une partie de leurs savoirs et de leurs expériences.

## **Site internet**

Tous les documents relatifs à ce DOCOB sont disponibles sur le site internet dédié : <https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/>

## Table des matières

I.	Introduction.....	7
I.1	La concertation menée .....	7
I.2	Lien avec les autres politiques .....	9
I.2.1	Objectifs Environnementaux du document stratégique de façade Manche Est – mer du Nord .....	9
I.2.2	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de Seine-Normandie .....	10
I.2.3	Les autres objectifs stratégiques et projets de territoire.....	11
II.	Objectifs et Mesures .....	12
II.1	Les objectifs à long terme (OLT) .....	12
II.2	Les objectifs opérationnels (OO) et les objectifs opérationnels transversaux (OOT).....	12
II.2.1	Définitions .....	12
II.2.2	Les OO relatifs aux mammifères marins .....	13
II.2.3	Les OO relatifs aux habitats marins.....	17
II.2.4	Les OOT communs aux habitats marins et mammifères marins.....	18
II.2.5	Synthèse des OO et OOT .....	22
II.3	Les mesures de gestion.....	23
II.3.1	La logique d'élaboration des mesures de gestion .....	23
II.3.2	Les catégories de mesures Natura 2000 .....	24
II.3.3	Les mesures relatives aux mammifères marins, aux habitats marins et les mesures transversales	25
II.3.4	Les mesures complémentaires ou « Facteurs clés de réussite ».....	25
II.3.5	Synthèse des mesures de gestion .....	25
II.3.6	Présentation générale des fiches « mesures de gestion » .....	26
III.	Outils contractuels .....	28
IV.	Evaluation.....	31
IV.1	La démarche d'évaluation .....	31
IV.1.1	Intégration de la démarche d'évaluation au document d'objectifs .....	31
IV.1.2	La méthode du « tableau d'arborescence » et sa mise en œuvre .....	31
IV.1.3	Evaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion .....	32
IV.1.4	Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces .....	32
IV.2	La valorisation de l'évaluation .....	32
IV.2.1	Tableau de bord .....	32
IV.2.2	Adaptation du Document d'Objectifs .....	33
V.	Références.....	34
V.1	Liste des Tableaux.....	34
VI.	Annexes .....	34
VI.1	Annexe 1. Les fiches « mesures de gestion » .....	35
VI.1.1	Rappels des mesures adoptées.....	35
VI.1.2	Comment lire une fiche « mesure de gestion » ? .....	36
VI.1.3	Les mesures de réduction des pressions .....	37
VI.1.4	Les mesures de communication et de sensibilisation.....	43

VI.1.5	Les mesures de gouvernance.....	55
VI.1.6	Les mesures de suivi et d'acquisition de connaissances.....	62
VI.2	Annexe 2. Les tableaux d'arborescence .....	69
VI.2.1	Mammifères marins.....	69
VI.2.2	Habitats marins.....	71
VI.2.3	Mammifères marins et Habitats marins .....	74
VI.2.4	Les Facteurs clés de réussite .....	77
VI.3	Annexe 3. L'analyse risque pêche.....	80

version du 27052024 - en attente validation COPIL N2000

## I. Introduction

Natura 2000<sup>1</sup> est un dispositif européen qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe (INPN, 2021).

Par la désignation des sites, les États s'engagent à maintenir ou restaurer l'état favorable de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents. Pour atteindre cet objectif de long terme (OLT), les États membres peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives (comme l'évaluation des incidences) ou contractuelles (contrat, charte) (INPN, 2021).

D'après le Code de l'Environnement, les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces. » (Article L414.1.V. du Code de l'Environnement) (République française, 2016)

Ce volume 4 vise à présenter la stratégie de gestion retenue pour les sites N2000 « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville ».

Deux grandes parties sont proposées :

- Les objectifs et les mesures
- Les modalités d'évaluation de la gestion

Sont regroupés en annexe :

- Annexe 1. Les fiches mesures
- Annexe 2. Les tableaux de synthèse de la gestion (appelés « tableaux d'arborescence »)
- Annexe 3. L'analyse risque pêche

### I.1 La concertation menée

La démarche a démarré en juin 2018 (Comité de pilotage de démarrage<sup>2</sup>) dont le but est de rédiger le document d'objectifs « DOCOB » des sites Natura 2000 marins « Anse de Vauville » (FR2502019) et « Banc et Récifs de Surtainville » (FR2502018). Une fois validé, ces sites seront mis en animation pour atteindre les objectifs ciblés et réaliser les actions prévues dans le document d'objectifs.

☞ Dédié à la gestion des sites Natura 2000, le DOCOB est un document stratégique (par ses objectifs à atteindre) et opérationnel (par son programme de mesures). Son application vise à atteindre ou maintenir le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés dans les sites. Cela passe par un certain nombre d'actions telles que la réduction de pressions existantes, l'évitement du développement de nouvelles pressions, l'amélioration de la gouvernance, la communication/sensibilisation au sens large, l'acquisition de nouvelles connaissances, etc.

2018 et 2019 ont été consacrées à la réalisation des diagnostics écologiques et socio-économiques. La rédaction des objectifs opérationnels et l'identification des pistes de mesure est issue de la concertation avec les acteurs locaux suite à travail préparatoire des opérateurs. Ce travail a été conduit entre janvier 2020 et décembre 2023.

<sup>1</sup> Extrait de la Directive Habitat, Faune, Flore

1/ La Directive a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des états membres où le traité s'applique.

2/ Les mesures prises en vertu de la présente Directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

3/ Les mesures prises en vertu de la Directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. (Article 2 de la Directive 92/43/CEE) (Le Conseil des communautés européennes, 1992)

2 <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc>

Un travail spécifique sur les mesures de gestion en lien avec la pêche professionnelle a été mené durant cette période également. La rédaction du DOCOB a été réalisé en 2024.

#### **COPIL**

1er Juin 2018 : COPIL lancement  
28 janvier 2020 : COPIL Validation "Diagnostic et Objectifs"  
... 2024 : COPIL Validation DOCOB

#### **Groupes de travail collectif**

25 mars 2019 : GT1 Patrimoine Naturel  
28 juin 2019 : GT2 Usages  
14 octobre 2019 : GT3 Objectifs  
06 juillet 2021 : GT4 Mesures de gestion  
14 avril 2023 : GT5 Mesures de gestion  
30 juin 2023 : GT6 Mesures de gestion pêche professionnelle

#### **Enquêtes pour le diagnostic**

31 janvier / 26-28 février / 18-20 mars / 17-18-19 avril / 13 mai / 22 novembre 2019 : pêche professionnelle  
22-30 novembre / 3-10 décembre 2018 ; 15 mars / 21 mai / 24 juin 2019 : usagers de loisirs, plaisanciers (12 structures enquêtées)  
5 mars 2019 : CROSS jobourg  
4 février / 6 septembre 2019 : experts scientifiques

#### **Réunions de travail sur les mesures de gestion\***

7 décembre 2021 : Communauté d'Agglomération du Cotentin  
10 Janvier 2022 : Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin  
11 Janvier 2022 : Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée de Normandie  
14 Janvier 2022 : Commune de La Hague et commune déléguée de Vauville  
17 Janvier 2022 : Commune déléguée de Vasteville  
20 Janvier / 9 mars 2022 : SYMEL  
25 janvier 2022 : DIRM Manche – mer du Nord  
27 janvier 2022/22 Mars 2023 : Groupe Mammalogique Normand  
27 janvier 2022 : Commune de Barneville Carteret  
31 janvier 2022 : Association des pêcheurs plaisanciers de Diélette  
8 février 2022 : Communauté d'Agglomération du Cotentin  
14 février 2022 : DDTM 50  
22 février 2022 : GEOPARC et opération Grand site  
29 avril/17 mai 2022 : Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord  
18 janvier/30 Mars 2023 : Marine Nationale  
15 mars 2023 : Agence de l'Eau Seine Normandie

#### **Réunions d'information publique sur la démarche Natura 2000**

5 novembre 2018 : pêche professionnelle  
15 mars 2019 : collectivités, plaisanciers

Tableau 1 : Tableau récapitulatif de l'ensemble des rencontres lors de l'élaboration du DOCOB « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville ».

\* ont été rencontrés les représentants des structures ayant répondues à la proposition de rencontres faisant suite au GT de juillet 2021.

## I.2 Lien avec les autres politiques

La concertation a permis de mettre en évidence des actions déjà menées et portées par les territoires à l'échelle des sites et par conséquent de bien identifier les synergies possibles à la mise en œuvre de futures actions « Natura 2000 en mer » et les démarches locales existantes.

Ce travail important d'intégration des politiques publiques est également mené aux échelles régionales (façade maritime Manche - mer du Nord) en identifiant en particulier les documents stratégiques existants relatifs au milieu marin et en lien avec Natura 2000. Le but est de rester en cohérence avec l'ensemble des objectifs stratégiques du territoire et de faciliter la mise en œuvre opérationnelles des futures mesures de gestion des sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville ». Ainsi, pour chaque facteur d'influence/pression, il sera précisé avec quelle(s) politique(s) publique(s) les objectifs opérationnels associés sont compatibles. Autrement dit, pour les facteurs d'influence relevant d'autres politiques publiques (ex. qualité de l'eau ; changement climatique global), il sera précisé à quelle(s) politique(s) publique(s) les objectifs opérationnels répondent en priorité. Pour ceux-là, les opérations de gestion « strictement Natura 2000 » seront limitées et, d'une manière générale, renvoyées aux politiques et aux outils adéquats pouvant agir sur ces facteurs d'influence (sauf cas particulier).

### I.2.1 Objectifs Environnementaux du document stratégique de façade Manche Est – mer du Nord

La Directive cadre européenne pour une stratégie sur le milieu marin (DCSMM) fixe l'atteinte du bon état des milieux marins pour 2020. Depuis 2017, le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) pris en application de la DCSMM est intégré dans des Documents Stratégiques de Façade (DSF). Les DSF, qui se déclinent à l'échelle des façades maritimes (Manche – mer du Nord, Atlantique, Méditerranée), constituent désormais le document de planification commun de cette directive et de la Directive-cadre Planification de l'Espace Maritime (DCPEM). L'intégration des PAMM dans les DSF, actée par [décret n° 2017-724 du 3 mai 2017](#), permet de faciliter la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée en garantissant un équilibre entre protection de l'environnement marin et développement socio-économique. Pour chaque sous-région marine (SRM), un plan d'action pour le milieu marin (PAMM) est élaboré et mis en œuvre.

Ce plan d'action comporte 5 éléments, révisés tous les 6 ans :

- Une **évaluation de l'état écologique** des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux est élaborée au niveau de chaque sous-région marine
- la définition du **bon état écologique** pour ces mêmes eaux reposant sur des descripteurs qualitatifs
- la définition d'**objectifs environnementaux** et d'indicateurs associés en vue de parvenir à un bon état écologique du milieu marin
- un **programme de surveillance** en vue de l'évaluation permanente de l'état des eaux marines et de la mise à jour périodique des objectifs environnementaux
- un **programme de mesures** qui doit permettre d'atteindre le bon état écologique des eaux marines ou de le conserver

En septembre 2019, des objectifs environnementaux (OE) ont été intégrés au sein du document stratégique de façade Manche Est – mer du Nord (DSF MEMN). Le DSF est piloté par les préfets coordonnateurs de façade (le Préfet Maritime et le Préfet de Région Normandie, qui s'appuient sur le Conseil Maritime de Façade) réunissant les services de l'état, les acteurs économiques et les gestionnaires du milieu marin.

Pour les sites marins et les sites littoraux, le document d'objectifs (DOCOP) doit être compatible, ou rendu compatible, avec les objectifs environnementaux des Documents Stratégiques de Façade (DSF) lorsqu'ils concernent les espèces et les habitats justifiant la désignation du site (articles [L. 414-2](#) du Code de l'environnement).

⌚ **Les objectifs environnementaux (OE) du DSF MEMN spécifiques aux mammifères marins** sont codés D01-MT-OEXX (cf. annexe 6 du DSF MEMN<sup>3</sup>). Ils visent :

- à limiter deux types de pression générant soit du dérangement soit des mortalités directes par captures accidentnelles que sont :

<sup>3</sup> <http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-façade-maritime-adoptee-r436.html>

- 1. le dérangement anthropique des mammifères marins (D1)
  - 2. les captures accidentelles des mammifères marins (D1)
  - 3. les émissions sonores à des niveaux non impactant pour les mammifères marins (D11)
- et à favoriser les bonnes conditions pour les mammifères marins tel que :
- 4. le maintien des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs (D4)

⌚ **Les objectifs environnementaux (OE) du DSF MEMN spécifiques aux habitats marins** sont codés D01-HB-OEXX (cf. annexe 6 du DSF MEMN). Pour les habitats des zones marines subtidales (toujours immergées), ils visent à éviter ou limiter les pressions qui les dégradent telles que :

- 5. les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles (D1)
- 6. les perturbations et pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux activités et usages maritimes (D6)
- 7. la turbidité sous l'influence des ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage et immersion de matériaux de dragage, aménagements rejets terrestres (D7)
- 8. la modification hydrographique ayant un impact résiduel sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux (ex. dunes hydrauliques) (D7)

Plusieurs autres OE (extraits du DSF MEMN) visant la réduction des pressions à toutes les composantes de l'écosystème (Habitats et Espèces, et fonctionnalités) concernent les pressions suivantes :

- 9. les apports de contaminants chimiques d'origine maritime et terrestre, chroniques ou accidentels (D8)
- 10. les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral (D10)

### I.2.2 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de Seine-Normandie

Outil de planification de la politique de l'eau, le SDAGE fixe les Orientations Fondamentales permettant d'assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en application des articles L.212-1 et suivants du Code de l'environnement. Pour cela, il détermine les objectifs associés aux différents milieux aquatiques, aussi appelés masses d'eau, en déclinant les Orientations Fondamentales en « Orientations » puis « Dispositions » nécessaires à l'atteinte des objectifs (articles L.211-1 et L.430-1 du Code de l'environnement). C'est une composante de la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) par la France.

**Conformément aux articles L.212-1 IX et L.219-9 du Code de l'environnement, SDAGE et DSF doivent être mutuellement compatibles.** Ainsi, le SDAGE Seine-Normandie<sup>4</sup> intègre les objectifs environnementaux définis par le DSF afin de réduire les pressions s'exerçant en amont des eaux marines (apports fluviaux et activités littorales) et sur la zone littorale (allant jusqu'à 1 mille au-delà de la limite des plus basses mers, voire 12 milles pour les pressions relatives aux contaminants) commune aux deux documents. Cette intégration est assurée via une Orientation Fondamentale dédiée à la mer et au littoral, mais aussi par de nombreuses dispositions relevant des autres orientations fondamentales du document. Les orientations et dispositions du SDAGE du bassin Seine-Normandie en lien avec les habitats et mammifères marins sont les suivantes :

**Orientation fondamentale 5.** Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral  
**Orientation 5.2.** Réduire les rejets directs de micropolluants en mer

- Disposition 5.2.2.** Éliminer, à défaut réduire à la source les rejets en mer et en estuaire
- Disposition 5.2.4.** Limiter les apports en mer de contaminants issus des activités de dragage et d'immersion des sédiments

**Orientation 5.4.** Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité

- Disposition 5.4.5.** Réduire les quantités de macro- et microdéchets en mer, en estuaire et sur le littoral afin de limiter leurs impacts sur les habitats, les espèces et la santé

<sup>4</sup> <http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

Un Programme de Mesures<sup>5</sup> (PDM) identifie, par masse d'eau côtière, les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE.

### I.2.3 Les autres objectifs stratégiques et projets de territoire

#### I.2.3.1 *Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Côtiers Ouest Cotentin »*

Un plan d'aménagement et de gestion durable a été adopté en Commission locale de l'eau le 3 Février 2022 dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin (SAGE COC). Parmi les objectifs généraux adoptés<sup>6</sup>, certains sont en lien avec le milieu marin. Ainsi, il est par exemple attendu une amélioration de la qualité des eaux littorales (Objectif spécifique n° 2). Les moyens ciblés passent par la « réduction de rejets polluants issus de certaines pratiques liées aux activités économiques, domestiques, de jardinage, à la navigation et à la pêche professionnelle ou de loisir ». Pour se faire, il est notamment prévu « d'inciter la mise en œuvre et le suivi des actions des profils de vulnérabilité » des zones conchyliologiques (Disposition n°26), de « sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des eaux littorales » (Disposition n°28), de « proposer des terrains de replis pour les moutons en zone littorale » (Disposition n°34), « limiter les rejets des macrodéchets » (Disposition n°40), etc. Il sera donc nécessaire de travailler en synergie avec le SAGE pour ne pas doubler certaines actions et, d'autre part, se tenir mutuellement informés des actions mises en place pouvant répondre, de façon directe ou indirecte, aux objectifs des deux démarches.

#### I.2.3.2 *La réglementation et les projets des territoires en lien avec les sites Natura 2000*

Grâce aux rencontres et réunions de concertation, des projets et actions portées par le territoire ou par les acteurs locaux (communauté d'agglomération, groupement d'étude, associations locales, etc.) ont été identifiés. Ils sont détaillés dans les fiches « mesures de gestion » en Annexe 1 du présent document et ont vocation à être complétés au fil de l'eau. Un échange entre membres du Copil des sites Natura, acteurs impliqués dans la démarche Natura 2000, et animateur(s) des sites constituera le levier principal pour assurer cette synergie.

<sup>5</sup> [https://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public\\_file/inline-files/AESN\\_PDM.pdf](https://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/AESN_PDM.pdf)

<sup>6</sup> [https://obersvatoire-bassin-versant.sage-coc.fr/wp-content/uploads/2022/07/PAGD\\_SAGE-COC.pdf](https://obersvatoire-bassin-versant.sage-coc.fr/wp-content/uploads/2022/07/PAGD_SAGE-COC.pdf)

## II. Objectifs et Mesures

### II.1 Les objectifs à long terme (OLT)

Les Objectifs à Long Terme (OLT) définies dans la première phase d'élaboration du DOCOB visent à l'atteinte ou au maintien du bon état écologique des espèces et habitats d'intérêt communautaire à enjeux sur les sites Natura 2000<sup>7</sup>. Les mesures de gestion qui en découlent doivent répondre à ces objectifs en traitant/ciblant les facteurs qui influencent l'état de conservation des enjeux écologiques.

Code	Habitat	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Objectif à long terme
<b>LES MAMMIFERES MARINS</b>				
1349	Grand dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> )	Fort	Favorable	OLT1 - Maintenir la contribution des sites au bon état de la population du grand dauphin du golfe normand-breton
1351	Marsouin commun ( <i>Phocoena phocoena</i> )	Moyen	Inconnu	OLT2 - Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du marsouin commun
1365	Phoque veau marin ( <i>Phoca vitulina</i> )	Faible	Inconnu	OLT3 - Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le phoque veau-marin et le phoque gris
1364	Phoque gris ( <i>Halichoerus grypus</i> )	Faible	Inconnu	
<b>LES HABITAS MARINS « ANSE DE VAUVILLE »</b>				
1110	1110-2 Sables moyens dunaires	Moyen	Inconnu	OLT4 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat et ses fonctionnalités en fonction de son état actuel
	1110-3 Sables grossiers et graviers (inc 1160-2 Sables hétérogènes envasés)	Fort	Inconnu	
1170	1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé	Moyen	Bon	OLT5 - Maintenir le bon état de conservation de l'habitat
	1170 ND Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers	Moyen	Bon	
<b>LES HABITAS MARINS « BANC ET RECIFS DE SURTAINVILLE »</b>				
1110	1110-2 Sables moyens dunaires	Faible	Inconnu	OLT6 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat et ses fonctionnalités en fonction de son état actuel
	1110-3 Sables grossiers et graviers	Moyen	Inconnu	
1160	1160-2 Sables hétérogènes envasés	Faible	Inconnu	
1170	1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé	Fort	Bon	OLT7 - Maintenir le bon état de conservation de l'habitat
	1170 ND Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers	Fort	Bon	

Tableau 2 : Synthèse des objectifs à long terme des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »

### II.2 Les objectifs opérationnels (OO) et les objectifs opérationnels transversaux (OOT)

#### II.2.1 Définitions

D'un point de vue opérationnel, les objectifs à long terme vont être déclinés en objectifs à plus court terme que l'on appelle « Objectifs Opérationnels » afin d'aboutir à des mesures concrètes de gestion dont le but est d'éviter, réduire ou limiter les facteurs (« pressions ») qui influencent négativement l'état de conservation des habitats et des espèces marines d'intérêt communautaire présentes sur les sites Natura 2000.

Les OO peuvent être de portée préventive, pour éviter que la situation ne se dégrade à l'avenir, ou de portée curative pour améliorer une situation dégradée. Ces derniers contribuent progressivement à l'atteinte de l'objectif à long terme.

<sup>7</sup> Les objectifs à long terme validés sont détaillés dans le rapport « Parties 1 et 2 : Caractéristiques générales des sites Natura 2000 "Banc et Récifs de Surtainville" et "Anse de Vauville" », téléchargeable sur ce lien : <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc>

Le guide du Cahier Technique n°88<sup>8</sup>, document de travail national à destination des gestionnaires des sites Natura 2000, précise les principales caractéristiques des objectifs opérationnels :

- Les objectifs opérationnels doivent être clairement qualifiés, hiérarchisés au regard de l'importance de l'enjeu associé et si possible quantifiés afin d'être en mesure d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion qui en découlent.
- Ils portent sur les facteurs à faire varier pour atteindre l'état de conservation visé par les objectifs à long terme ;
- Ils sont établis pour une durée de 3 à 5 ans avant d'être évalués et réviser si besoin. Tant qu'ils ne sont pas atteints, ils sont reconduits.
- Ils supposent la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions afin d'être atteints.

Rappelons que le principe général est de proposer des objectifs opérationnels ciblant les facteurs d'influence appelés pressions issues d'activités humaines et qui impactent négativement l'état de l'enjeu écologique (ou du groupe d'enjeux écologiques). La rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : éviter, limiter, réduire, minimiser...

Enfin, on appelle un « Objectif Opérationnel Transversal » (OOT) un objectif opérationnel qui concerne plusieurs enjeux écologiques à la fois, qui sont ici les mammifères marins et les habitats marins. Ce choix est fait pour éviter des doublons et gagner en lisibilité au niveau des objectifs communs à atteindre. L'ensemble des OLT, OO et OOT sont assimilés aux « objectifs de développement durable » tels que décrits dans l'article R414-11 du code de l'environnement relatif au contenu du DOCOB.

## II.2.2 Les OO relatifs aux mammifères marins

Les OO sont classés selon les pressions subies. Suite aux diagnostics écologiques, socio-économiques et aux échanges avec les acteurs, les pressions considérées sur les sites pour les mammifères marins sont le **déarrangement par contact**, les émissions de **bruit sous-marins** (continu et impulsif), les **macrodéchets et microdéchets**, les **contaminants chimiques** et les **captures accidentelles**.

Certaines pressions sont communes avec les habitats, telles que les **macrodéchets** et **contaminants chimiques**. Ils vont donc générer des objectifs opérationnels transversaux décrits dans un paragraphe dédié (§ II.2.4 ).

Les **microdéchets** sur les fonds marins ou dans la colonne d'eau ne sont pas identifiés parmi les pressions car, à ce jour, aucunes études ni suivis n'ont permis de qualifier cette pression au sein des sites. Pour autant, on sait que cette pression existe et de façon diffuse dans le milieu marin<sup>9</sup>. Elle est donc difficilement maîtrisable à l'échelle des sites et doit s'inscrire dans des politiques plus globales de réduction, récupération et transformation des déchets plastiques (notamment au travers de la Disposition 5.4.5 du SDAGE du SDAGE du bassin Seine-Normandie). Dans ce cas précis, il est proposé de la considérer comme une pollution chimique, l'inclure dans la catégorie « contaminants chimiques » et ainsi proposer des mesures de gestion en lien avec cette problématique.

Concernant la pression de **captures accidentelles**, il est à noter que les captures par des engins de pêche sont l'une des causes de mortalité des mammifères marins. Cette pression est avérée pour le marsouin commun à l'échelle de la sous-région marine Manche - mer du Nord (Spitz, et al., 2018)<sup>10</sup>. En effet, les résultats de la dernière évaluation 2018 de l'état écologique du marsouin commun (pour la DSCMM) montrent que le bon état écologique n'est pas atteint en raison d'un taux de captures accidentelles significatif, tandis que le BEE est atteint pour les Grands dauphins et les phoques dans la sous-région Manche - mer du Nord au sein de laquelle sont situés les sites Natura 2000. Cette pression de capture accidentelle par l'activité de pêche professionnelle sera développée sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville » lors d'une l'analyse

<sup>8</sup> Guide d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

<sup>9</sup> [https://www.oceano.org/wp-content/uploads/2020/02/102.Microd%C3%A9chets\\_Pedrotti.pdf](https://www.oceano.org/wp-content/uploads/2020/02/102.Microd%C3%A9chets_Pedrotti.pdf)

<sup>10</sup> Spitz, J., Peltier, H., Authier, M., 2018. Évaluation du descripteur 1 « Biodiversité - Mammifères marins » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 170p.

de risque de non atteinte des objectifs de conservation dès que l'analyse à l'échelle biogéographique - conformément à la méthode nationale- sera disponible. Elle n'est donc pas traitée ici.

A noter que, depuis le 1er janvier 2019, à des fins de connaissance scientifique, « tout spécimen de mammifère marin capturé accidentellement dans un engin de pêche doit faire l'objet d'une déclaration » (arrêté du 6 septembre 2018<sup>11</sup> portant modification de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection). Par ailleurs, un objectif environnemental (OE) du document stratégique de façade traite spécifiquement les captures accidentelles en lien avec les mammifères marins (cf. annexe 6 du DSF MEMN<sup>12</sup>) : **D01-MT-OE02** « Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés »

Voici les définitions associées à la liste des pressions pré-citées.

<b>Dérangement</b>	La pression de dérangement correspond à la perturbation des animaux générant du stress, incluant l'approche à une distance modifiant leurs activités en cours, la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel
<b>Bruit sous-marins</b>	La pression du bruit sous-marin correspond aux sons continus ou impulsifs générés par les activités anthropiques qui s'effectuent à des niveaux qui nuisent au milieu marin

#### *II.2.2.1 Dérangement*

Pour les **cétacés**, d'une manière générale, le risque de dérangement en mer incombe principalement à l'activité maritime qu'elle soit liée à l'activité nautique de plaisance (navigation de plaisance, sports nautiques, pêche embarquée de loisirs), à l'activité professionnelle (transport de passagers, transport de marchandise, tourisme en mer, pêche professionnelle) ou l'activité industrielle (dragage/clapage, EMR, travaux en mer, etc.).

Pour les **pinnipèdes**, les connaissances sur ce sujet traitent surtout des dérangements occasionnés au niveau des colonies de phoques à terre et sur reposoirs (estrans sableux, îlots rocheux). Les principaux impacts liés au dérangement sont la remise à l'eau et l'affaiblissement des individus pendant certaines périodes sensibles (mise bas, allaitement et mue) mais également la séparation de la mère et du jeune conduisant à son abandon. Suite aux échanges de janvier à mars 2023 avec les acteurs impliqués dans la démarche, des observations de phoques et de blanchons ont été signalées dans les hauts de plage de Surtainville. L'impact du dérangement des pinnipèdes en mer est beaucoup moins documenté mais il semble qu'êtants présents essentiellement en mer pour leur déplacement et alimentation du fait de l'absence d'îlots en mer leur offrant des zones de reposoirs ou de reproduction, leur présence reste relativement faible sur ces sites Natura 2000 et les interactions avec l'homme seraient moins fréquentes (cf. volumes 2 et 3). La problématique des dérangements en mer des pinnipèdes est dès lors considérée comme moins prégnante que pour les cétacés.

##### ➤ Les pressions de dérangement des mammifères marins au niveau local

Concernant les activités nautiques de plaisance au sein des sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville », l'état des lieux et l'observatoire de la fréquentation - déployé en 2019 a montré des niveaux de pratiques nautiques de loisirs relativement modestes. Il n'a pas été souligné, lors des échanges de Juillet 2021 et des bilatérales de janvier à mars 2022, des observations répétées de dérangement volontaires due aux activités de loisirs en mer. Les comportements en mer semblent donc être majoritairement positifs vis-à-vis des cétacés et pinnipèdes. Cependant, des dérangements non volontaires provoqués par des activités nautiques motorisés - tel que le jet-ski pratiqué dans les secteurs de Surtainville, Hatainville, Diélette et Vauville – ont été évoqués lors du groupe de travail de juillet 2021 et des réunions de 2022/2023. Il semblerait toutefois que depuis la taxe sur les véhicules nautiques motorisés de 2013, cette pratique aurait fortement diminué. Par ailleurs, la question du dérangement par la pratique du kitesurf parfois importante localement dans l'anse de Vauville a été posée sans toutefois accorder une pression avérée sur les mammifères marins par cette activité ou plus généralement par les activités sportives en mer (pratiquants libres ou en club). Enfin, une vigilance particulière est à avoir en période estivale lors du pic de l'activité touristique où les pratiquants sont moins avertis de la réglementation et moins sensibilisés à cette problématique de dérangement des cétacés en mer.

<sup>11</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000037444436>

<sup>12</sup> <http://www.dirm.memn developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-façade-maritime-adoptee-r436.html>

Concernant les activités de transport maritime, les lignes de transport Diélette-Aurigny et Diélette-Guernesey traversent le site « Anse de Vauville » entre avril et octobre (Manche Ile Express / 5 traversées par semaine pour Guernesey et 2 traversées par semaine pour Aurigny). Ces navettes sont donc susceptibles de rencontrer des groupes de cétacés. Moins fréquentes que d'autres lignes plus au sud aux mêmes périodes (ex. navettes journalières Granville-Chausey ou Granville-Jersey), ces activités de transport de passagers restent toutefois à considérer dans cette analyse. Des actions pourront être mises en place, notamment sur la sensibilisation sur le volet réglementaire en lien avec la problématique du dérangement des mammifères marins auprès des transporteurs et des voyageurs ou sur l'acquisition de connaissances via - par exemple - les données opportunistes en mer issues de l'application gratuite « ObsEnMer ».

➤ OO proposé en lien avec le dérangement des mammifères marins

Même si elles peuvent être globalement qualifiées de modérées, les activités en mer, professionnelles ou de plaisance (en particulier motorisées), sont présentes sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville ». Il semble donc pertinent qu'un OO soit identifié afin de, à minima, conserver la quiétude des cétacés présents sur ces sites.

Dérangements	
OO proposé	<b>Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins</b> ➔ Renvoi à l'OE D01-MT-OE01 du DSF MEMN (annexe 6 du DSF MEMN <sup>13</sup> )

*II.2.2.2 Bruit sous-marin*

Outre les éléments naturels (vent, houle...), les principales sources de bruit sous-marin d'origine humaine en mer sont le trafic maritime, l'activité de plaisance motorisé, les activités portuaires, l'utilisation de sonar, la pêche professionnelle et l'aquaculture, les ouvrages en mer et aménagements côtiers (notamment l'enfouissement de câbles sous-marins, l'extraction de granulat, la construction de parcs éoliens offshores) et les explosions (opérations de déminage)<sup>14</sup>.

Chez les mammifères marins, l'audition est un sens important et leurs capacités sont bien développées. D'une manière générale, les mammifères marins perçoivent les sons compris entre 10 Hz et 200 kHz, avec des seuils d'audition minimums proches de 60 dB re 1 µPa. Les sources génératrices de bruit sous-marin qui interfèrent avec les moyens de communication et de prospection des mammifères marins sont à l'origine de changements comportementaux (fuite, plongée ou remontée en surface, modification de la vitesse de nage, arrêt de l'alimentation, etc.), de modification des modes de communication (masquage acoustique), de lésions physiologiques soit non-létales permanentes ou temporaires (barotraumatismes, altération des organes, stress métabolique, etc.) soit létale directe (altération des organes vitaux) ou indirecte (échouage, prédateur). À long terme, le bruit sous-marin peut occasionner des perturbations comportementales (habituation, adaptation et déplacement) et influer sur la démographie des espèces.

☞ Afin de limiter l'impact sonore d'un projet, certains pays ont défini des seuils de tolérance, sous forme d'un niveau maximal à ne pas dépasser à une distance donnée de la source. L'Allemagne a, depuis 2013, fixé ce seuil à 160 dB re 1 µPa<sup>2</sup>.s (LE,p) et 190 dB re 1 µPa (Lp,pk) à 750 m de la source de bruit sous-marin dans le cadre d'opération de battage de pieux ; la Belgique a également fixé un seuil Lp,pk de 185 dB re 1 µPa à 750 m. Suite aux travaux du TG Noise (groupe de travail Européen sur le bruit sous-marin dans le cadre de la DCSMM), deux seuils de couverture géographique et temporelle ont été adoptés depuis novembre 2022 :

- sur une aire marine considérée, pas plus de 20 % d'exposition au bruit continu sur une année ;
- sur un habitat marin considéré, pas plus de 20 % d'exposition au bruit impulsif à l'échelle d'un jour, et pas plus de 10 % à l'échelle d'une année

<sup>13</sup> <http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-façade-maritime-adoptée-r436.html>

<sup>14</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20pour%20limiter%20l%20impact%20des%20bruits%20sous-marins%20sur%20la%20faune%20marine.pdf>

Il s'agit d'une première étape de la définition du bon état écologique (BEE) relatif au bruit sous-marin à l'échelle UE. Reste à définir les seuils d'intensité sonore et il faudra ensuite attendre que ces seuils sonores d'exposition au bruit sous-marin (niveaux en décibels) soient transcrits au niveau FR dans un prochain arrêté ministériel de définition du Bon Etat Ecologique de la DCSMM (dit « arrêté BEE ») pour que le DOCOB puisse les respecter.

➤ [Les pressions dues aux émissions de bruit continu sur les mammifères marins au niveau local](#)

Au vu des connaissances actuelles, les activités génératrices de bruit sous-marin, présentes sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville », sont très majoritairement de nature continue (trafic maritime ; activités en mer) et sont considérées comme modérées. Pour autant, l'intensité moyenne du bruit continu sur ces sites n'étant pas connue à ce jour, il n'est pas possible d'en prédire les impacts. Des actions pourront dès lors être mises en place sur l'acquisition d'une cartographie sonore de ce secteur qualifiant le niveau sonore moyen au sein et à proximité des sites.

➤ [Les pressions dues aux émissions de bruit impulsif sur les mammifères marins au niveau local](#)

Ces pressions sont générées par exemple lors d'opérations de déminage ou de battement de pieux lors de travaux d'installation d'éoliennes en mer. Au niveau local, seules des opérations ponctuelles de déminage sont identifiées à ce jour.

➤ [OO proposés en lien avec le bruit continu et impulsif](#)

S'agissant du **bruit continu**, il s'agit de reprendre l'objectif opérationnel en lien avec l'OE D11-OE02 afin de, à minima, ne pas augmenter les niveaux de bruits continu existants sur les sites.

Les activités génératrices de bruit sous-marin soumises à évaluation d'incidence au titre de Natura 2000, telles que « les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur », devront dès lors être compatibles avec l'OO proposé.

<b>Bruit continu</b>	
OO proposé	<b>Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime</b> ➔ Renvoi à l'OE du DSF MEMN D11-OE02 (annexe 6 du DSF MEMN)

S'agissant du **bruit impulsif**, il est proposé de rester en cohérence l'OE D11-OE01 et définir un objectif opérationnel en ce sens. Des mesures de gestion devront dès lors être imaginées et mises en œuvre pour répondre à cet objectif, tel que la mise en place de mesures préventives sonores afin d'éloigner les mammifères marins avant toute opération de déminage<sup>15</sup> par exemple, ou la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction d'impacts pour d'éventuels chantiers en mer à venir qui émettraient des émissions impulsives impactantes pour les mammifères marins.

Les activités de la marine nationale s'inscrivent dans une mission générale de sauvegarde maritime qui englobe la défense maritime du territoire ainsi que la sécurité des espaces maritimes. Toutes les activités de la Défense se font dans le respect des obligations liées à l'environnement, à la législation nationale se fondant sur la Convention MARPOL avec un objectif permanent de réduire au plus bas niveau d'impact sur l'environnement tout en préservant le niveau optimal d'intervention. Par ailleurs, les actions de défense prévalent en cas de sûreté nationale et sauvetage de vie humaine. Les mesures de conservation des sites Natura 2000 doivent donc tenir compte des exigences de défense (L414-1 du Code de l'environnement).

<b>Bruit impulsif</b>	
OO proposé	<b>Eviter la perturbation par bruit impulsif au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins</b> ➔ Renvoi à l'OE du DSF MEMN D11-OE01 (annexe 6 du DSF MEMN)

<sup>15</sup> La Marine nationale agit pour sécuriser le littoral français et les fonds marins. Les chasseurs de mines tripartites et groupe des plongeurs démineurs mènent régulièrement des opérations visant à détecter, neutraliser ou détruire des munitions non explosées en mer ou sur les plages françaises. En Manche et mer du Nord en 2021, l'action conjointe du groupe des plongeurs démineurs et des chasseurs de mines tripartites a permis de détruire 420 engins historiques (en mer et sur l'estran), ce qui a représenté 11 468 kg équivalent TNT.

## II.2.3 Les OO relatifs aux habitats marins

Les OO sont classés selon les pressions subies. Suite aux diagnostics écologiques, socio-économiques et aux échanges avec les acteurs, les pressions considérées sur les sites pour les habitats marins sont la perte ou les perturbations physiques des fonds marins, changements des conditions hydrographiques, les macrodéchets, les contaminants chimiques. Certaines pressions sont communes avec les mammifères marins, telles que les macrodéchets et contaminants chimiques et vont générer des objectifs opérationnels transversaux qui seront décrits dans un chapitre dédié. Voici les définitions associées à la liste des pressions pré-citées.

<b>Perte physique</b>	La pression de perte physique correspond à une modification permanente des fonds marins ayant duré ou étant censée durer une période correspondant à au moins douze ans
<b>Perturbation physique<sup>16</sup></b>	La pression de perturbation physique correspond à une modification des fonds marins qui peut être réversible si l'activité à l'origine de la pression engendrant la perturbation cesse
<b>Changement des conditions hydrographiques<sup>17</sup></b>	La pression « changements des conditions hydrographiques » inclue les pressions suivantes : « modifications de la nature du fond » ; « modifications des régimes des courants », « modifications de marée », « modifications des vagues », « modifications de température », « modifications de salinité » et « modification de turbidité »

### II.2.3.1 Perte ou perturbations physiques des fonds marins

L'abrasion, qu'elle soit superficielle ou profonde, impacte tout ou partie des espèces animales ou végétales, vagiles ou sessiles, en surface ou enfouies dans les sédiments des fonds marins. Des dommages physiques peuvent être appliqués sur les habitats « meubles » ou « rocheux » de l'infralittoral et du circalittoral du fait de l'extraction ou immersion de matériaux (modification du substrat, suppression ou destruction des biocénoses d'habitats). De façon globale, les travaux et aménagements en mer ou sur le littoral ainsi que la pêche embarquée aux arts traînants sont vecteurs de ces pressions.

#### ➤ Les pressions en lien avec la perte ou perturbations physiques des fonds marins au niveau local

Dans les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville », les activités concernées sont le clapage en mer (dragage des sédiments du port de Diélette et immersion en mer de sédiments qui se déposent sur les fonds marins) et les activités de pêche professionnelle aux arts traînants. La pression issue l'activité de pêche professionnelle est développée dans le cadre d'un travail spécifique d'analyse de risque de non atteinte des objectifs de conservation avec la professionnelle mais l'OO proposé ici s'applique à toutes les activités générant les pressions de perte ou perturbations physiques des fonds marins.

#### ➤ OO proposé en lien avec la perte ou perturbations physiques des fonds marins

En dehors des arts traînants utilisés par la pêche professionnelle embarquée, les activités maritimes existantes localement générant des pertes ou perturbations physiques des fonds marins sont celles issues des dragages portuaires et de clapage en mer. Même si ces activités sont encadrées réglementairement, il est attendu une vigilance particulière quant à la limitation de cette perturbation afin de ne pas impacter l'état de conservation des habitats benthiques. Proposer un OO en ce sens est aussi l'assurance de la prise en compte de cet objectif lors de futurs projets en mer pouvant générer des pertes ou perturbations physiques des fonds marins.

Pertes ou perturbations physiques des sédiments	
OO proposé	<b>Limiter les pertes et perturbations physiques des habitats issues des activités humaines</b> ➔ Renvoi aux OE du DSF MMN du D1 et D6 (D01-HB-OE06, D06-OE01, D06-OE02) (annexe 6 du DSF MEMN)

<sup>16</sup> Brivois, O., Desmazes, F., Maspataud, A., Masson, F., 2018. Évaluation du descripteur 6 « Intégrité des fonds » en France métropolitaine (critères D6C1, D6C2 et D6C3). Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. BRGM/RP-67420-FR, 150 p.

<sup>17</sup> Tew-Kai, E., Cachera, M., Boutet, M., Cariou, V., Le Corre, F., 2018. Évaluation du descripteur 7 « Changements des conditions hydrographiques » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 752 p.

#### II.2.3.2 Changements des conditions hydrographiques

Les changements hydrographiques d'origine anthropique peuvent affecter les habitats marins notamment par une augmentation de la turbidité (teneur en particules en suspension) pouvant altérer localement les biocénoses benthiques (organismes présents sur les fonds marins) par une réduction de la lumière disponible, un recouvrement des sédiments et un étouffement des espèces qui y vivent. D'autres modifications associées à cette pression telle que les modifications de la nature du fond, des régimes des courants et de marée, des vagues, de température ou de salinité sont elles aussi génératrices de modifications des habitats marins.

D'une manière générale, ces pressions peuvent être issues de diverses activités humaines, telles que la défense du littoral, les aménagements portuaires, l'aquaculture, les centrales thermiques et nucléaires, le dragage/clapage en mer, les câbles sous-marins, les EMR, la pêche, ou pour certaines d'entre elles des effets liés au changement climatique (échelle plus large).

##### ➤ Les pressions en lien avec les changements des conditions hydrographiques au niveau local

Au sein des sites Natura 2000, il n'y a pas été identifié de changement des conditions hydrographiques. Il faudra en revanche être attentif à de futurs projets en mer pouvant modifier significativement les conditions hydrographiques.

##### ➤ OO proposé en lien avec les changements des conditions hydrographiques

Il est proposé d'intégrer un OO relatif aux modifications des conditions hydrographiques en prévision de projets en mer qui pourraient s'installer dans ou à proximité des sites, tels que des hydroliennes dans la zone du Raz Blanchard.

Changements des conditions hydrographiques	
OO proposé	<b>Limiter les impacts des modifications des conditions hydrographiques issues des activités humaines sur les habitats marins</b> ➔ Renvoi aux OE du DSF MMN du D7 (D07-OE01, D07-OE02) (annexe 6 du DSF MEMN)

#### II.2.4 Les OOT communs aux habitats marins et mammifères marins

Un **Objectif Opérationnel Transversal** est un objectif opérationnel qui concerne plusieurs enjeux écologiques à la fois, ici les mammifères marins et les habitats marins. Certaines pressions sont communes aux habitats marins et mammifères marins, telles que les **macrodéchets** et **contaminants chimiques**. Ils génèrent des objectifs opérationnels transversaux. Voici les définitions associées à la liste des pressions précitées.

<b>Macro-déchets</b>	La pression des macro-déchets (particules supérieures à 5mm <sup>18</sup> ) correspond aux propriétés et quantités de déchets marins pouvant avoir des effets sur l'environnement marin et côtier
<b>Contaminants chimiques</b>	<b>Pollution chimique chronique</b> La pollution chimique chronique est une pollution permanente causée soit par des émissions répétées ou continues de contaminants chimiques ou par la présence de contaminants chimiques très rémanents. Les sources principales viennent du continent <sup>19</sup>
	<b>Pollution chimique aiguë</b> Il s'agit ici de pollutions ponctuelles issus de déversements accidentels tels que les « marées noires » se formant à la suite du déversement massif de produits chimiques en mer (pétrole brut, produits chimiques, etc.)

<sup>18</sup> matériaux polymères artificiels, caoutchouc, tissus/textiles, papier/carton, bois transformé/ traité, métal, verre/céramique, produits chimiques, autres déchets et déchets alimentaires selon la Décision UE 2017/848 de la Commission du 17 mai 2017 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1495097018132&uri=CELEX:32017D084>

<sup>19</sup> <https://archimer.ifremer.fr/doc/2008/publication-6374.pdf>

#### II.2.4.1 Macro-déchets

##### ➤ Macro-déchets et mammifères marins

Des déchets flottants sont régulièrement observés lors des campagnes d'observation aérienne des mammifères marins (SAMM<sup>20</sup>) et des campagnes halieutiques<sup>21</sup> au niveau du site et pourraient entraîner des impacts sur les mammifères marins (enchevêtrements et/ou ingestion) (MTES, 2019). Sur la façade maritime MMN, les déchets les plus courants sont principalement des macro-plastiques puis des déchets issus des équipements de pêche et des déchets en bois<sup>22</sup>. Concernant les macro-plastiques, les espèces impactées sont les oiseaux (93 % des estomacs d'oiseaux en mer du Nord contiennent du plastique<sup>23</sup>) et les tortues (86 % des tortues marines les ingèrent en les confondant avec les méduses). En 2002, le GECC avait participé à une analyse du contenu stomatal d'un rorqual de Minke échoué sur l'Est Cotentin. Il comprenait une énorme quantité de plastique (surface de près de 4 m<sup>2</sup>). Les déchets issus des équipements de pêche peuvent entraver les cétacés et pinnipèdes en les empêchant de se déplacer et se nourrir correctement ou provoquer des étranglements. Les filets de pêche abandonnés ou perdus continuent pendant plusieurs années à piéger des poissons, tortues, oiseaux et mammifères marins. Ce phénomène est appelé « pêche fantôme »<sup>24</sup>. Un indicateur DCSMM du critère D10C4 est en cours de développement et concerne des études sur les enchevêtrements d'oiseaux, de cétacés, de poissons ou de tortues.

##### ➤ Macro-déchets et habitats marins

Le recouvrement des fonds marins par des déchets peut modifier les échanges gazeux entre l'eau et les sédiments, ce qui localement peut asphyxier les fonds et donc impacter les communautés d'espèces benthiques présentes (macro-, méio- et microfaune). Leurs présences peuvent également causer des changements de paramètres physiques tels que la lumière, modification des micro-courants ou création de substrats artificiels impactant les habitats et communautés associées. Leurs dégradations dans les eaux marines entraînent par ailleurs une augmentation des microparticules polluantes dans la colonne d'eau. Les déchets en mer peuvent provenir des activités récréatives/professionnelles menées en mer, sur le littoral ou à terre.

##### ➤ Les pressions sur les mammifères marins dues aux macro-déchets au niveau local

Lors du GT du 6 juillet 2021, cette pression « déchets » a été identifiée et a été confirmée lors des bilatérales, notamment par les observations de déchets en mer. Les sites N2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville » sont donc concernés.

##### ➤ Les pressions sur les habitats marins dues aux macro-déchets au niveau local

Lors du GT du 6 juillet 2021, cette pression « déchets » a été identifiée et a été confirmé lors des bilatérales, notamment par des observations de déchets déposés sur les fonds marins lors de plongées sous-marines. Les sites N2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville » sont donc concernés.

##### ➤ OOT proposés sur les mammifères et habitats marins en lien avec les macro-déchets

Des OOT en cohérence avec les objectifs environnementaux (OE) du document stratégique de façade spécifiques aux macro-déchets sont proposés sur la limitation des apports en macrodéchets en mer pour répondre aux OLT des mammifères marins et des habitats marins. Ils visent à limiter les quantités de déchets en mer quelques soit leurs origines terrestres ou marines.

#### Macro-déchets (pression commune aux mammifères et habitats marins)

<sup>20</sup> <https://ofb.gouv.fr/actualites/suivi-de-la-megafaune-marine-par-observation-aerienne>

<sup>21</sup> L'observation des déchets flottants est réalisée à bord des navires lors des campagnes halieutiques destinées à déterminer l'état des stocks d'espèces commerciales. Des protocoles ont été définis pour ces observations (respectivement MEGASCOPE -Doremus et Van Cappeln, 2015; Galgani et al., 2013;Pettex et al., 2014).

<sup>22</sup> [https://dcsmm.milieumarinfrance.fr/content/download/5638/file/Synthese%20Evaluation%20DCSMM%20D10%20-%20MEMN\\_VF\\_20190712.pdf](https://dcsmm.milieumarinfrance.fr/content/download/5638/file/Synthese%20Evaluation%20DCSMM%20D10%20-%20MEMN_VF_20190712.pdf) (Rapport de synthèse 2019 : D10 - Déchets marins)

<sup>23</sup> <https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/pressures-human-activities/marine-litter/plastic-particles-fulmar-stomachs-north-sea/>

<sup>24</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-marins>

OOT proposés	<p><b>1. Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral</b></p> <p><b>2. Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes</b></p> <p>➔ Renvoi aux OE du DSF MEMN (D10-OE01, D10-OE02) (annexe 6 du DSF MEMN)</p> <p>➔ Renvoi aux objectifs sur les déchets des <i>Contrats de Transition Ecologique</i> de la communauté d'agglomération du Cotentin</p>
--------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### II.2.4.2 Pollutions chimiques chroniques et aiguës

##### ➤ Pollutions chimiques chroniques et mammifères marins

De nombreux micropolluants d'origine chimique comme les métaux, les organochlorés, les PCB ou les hydrocarbures ayant la propriété de s'accumuler au fil de la chaîne alimentaire (bioaccumulation), représentent une menace importante pour les mammifères marins qui se trouvent en haut de la chaîne alimentaire. Pour les prédateurs supérieurs, ces substances peuvent entraîner divers effets physiologiques néfastes (baisse de la résistance immunitaire, de la fécondité, de la résistance aux maladies) et aller jusqu'à la mort (Pierce et al., 2008<sup>25</sup>).

Au niveau local, une étude du GECC de 2016 a livré des données importantes sur les concentrations d'un très large panel de contaminants contenus dans les graisses sous-cutanées des grands dauphins sédentaires en mer de la Manche, à savoir les POPs, les HAP, les phtalates, le bisphénol A, les composés perfluorés, les organoétains et les éléments métalliques (Zanuttini, 2016<sup>26</sup>). En revanche, la question des effets de ces composés sur la santé des grands dauphins reste posée (succès de reproduction, maladies associées, etc.) et à l'heure actuelle, l'existence d'un lien direct de cause à effet reste à prouver.

##### ➤ Pollutions chimiques chroniques et habitats marins

L'évaluation de l'état des masses d'eau, basée sur les critères DCE 2000/60/CE actuels, a été réalisée pour la période 2011-2016 et publié dans l'état des lieux 2019 officiel qui figure dans le SDAGE du bassin Seine-Normandie. Un point de suivi de la contamination chimique dans la colonne d'eau au large de Diélette et un point de suivi de la contamination chimique dans la matière vivante au large de la Hague existent au sein de la masse d'eau côtière HC04 « Cap de Carteret – Cap de la Hague ». L'état chimique est classé en « mauvais état » du fait de la substance ubiquiste PCB 118<sup>27</sup> (polychlorobiphényles) mesurée dans les moules sur la période 2014-2016 (les PCB sont des contaminants « historiques » autrefois utilisés comme isolants dans les transformateurs électriques, condensateurs, etc. Ils sont interdits depuis 1987).

En 2022, le bilan de l'état de santé de cette même masse d'eau côtière montre à nouveau de mauvais résultats sur les contaminants en PCB qui déclassent son état chimique alors que son état écologique est classé « très bon » (basé sur le phytoplancton, macroalgues intertidales, subtidales, blooms d'espèces opportunistes, angiospermes, invertébrés benthiques de substrat meuble, invertébrés benthiques de substrat meuble, benthos de substrat durs) (source : COLIMER, nov. 2022). Cependant, la masse d'eau HC04 ne présente pas de Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE) car les tendances montrent que la concentration en CB118 devrait être inférieure au critère EAC d'OSPAR en 2027<sup>28</sup> (dans la masse d'eau HC04, le point « Goury » est suivi dans des moules encagées depuis 2011 dans le cadre du contrôle de surveillance DCE<sup>29</sup>).

##### ➤ Pollutions chimiques aigues, habitats marins et mammifères marins

Le comportement des hydrocarbures en mer dépend étroitement de la nature des produits déversés, du lieu du déversement (zone côtière, d'estuaire, large) et des conditions météo-océaniques (marée, courants, vent, agitation de la mer, ensoleillement). En cas de marée noire, l'eau est alors recouverte d'une nappe d'hydrocarbures qui va flotter à sa surface et de nombreuses espèces marines engluées dans cette nappe meurent asphyxiées. Les pollutions aux hydrocarbures qui se déposent sur les fonds marins peuvent être

<sup>25</sup> <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0269749107004320>

<sup>26</sup> <https://www.gecc-normandie.org/publication-scientifique-high-pollutant-exposure-level-of-largest-european-community-of-bottlenose-dolphins-in-the-english-channel/>

<sup>27</sup> <https://www.calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie/read/004001913160d812330d6> (pages 181-195)

<sup>28</sup> [https://atlas-dce.ifremer.fr/upload/doc/SN/HC04\\_ContamChimiques\\_2017\\_2022\\_Nov2023.pdf](https://atlas-dce.ifremer.fr/upload/doc/SN/HC04_ContamChimiques_2017_2022_Nov2023.pdf)

<sup>29</sup> <https://archimer.ifremer.fr/doc/00860/97218/106129.pdf>

également particulièrement impactantes pour les sédiments et le biote qui s'y trouve. Plus largement, les déversements de produits chimiques ont des effets négatifs sur l'environnement dans sa globalité au regard de la nature et toxicité des produits déversés (ex. Ievoli Sun en 2000 dans le Cotentin qui a déversé 4 000 t de styrène en mer).

Les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville » sont relativement proches d'une des principales zones de trafic de commerce international par voie maritime (25 % du trafic international passe par la mer de la Manche). La gestion de ce type d'épisode de pollution est assurée par les services de l'Etat et s'appuie sur le dispositif POLMAR Mer (pollution maritime) qui est un plan d'intervention déclenché en cas de pollution marine accidentelle. L'intervention du gestionnaire est possible en amont auprès de la préfecture maritime afin d'identifier les enjeux écologiques et préciser les zones les plus sensibles.

- OOT proposés sur les mammifères marins et habitats marins en lien avec les pollutions chimiques chroniques et aigües

Il n'y a pas d'objectifs environnementaux (OE) issus du DSF spécifiques aux mammifères marins et habitats marins en lien direct avec les pollutions chimiques chroniques et aiguës. En revanche, il existe des OE spécifiques aux contaminants codés de D08-OE01 à OE08 (cf. annexe 6 du DSF MEMN) qui visent à réduire, d'une façon générale, les apports en contaminants dans le milieu marin. Dans le **SDAGE Seine Normandie 2022-2027**, une orientation est dédiée aux rejets de contaminants en mer ; orientation déclinée en 4 dispositions issue de l'**Orientation 5.2. « Réduire les rejets directs de micropolluants en mer »**.

Au niveau local, le SAGE COC cible des enjeux relatifs à la gestion quantitative et qualitative des eaux continentales superficielles et souterraines et des eaux littorales, des milieux associés ainsi que des enjeux liés à la gestion de risque et de gouvernance<sup>30</sup>. Un objectif spécifique n°2 vise l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales qui vont permettre d'agir sur la réduction des contaminants continentaux avec des objectifs quantifiés pour les principaux paramètres physico-chimiques et microbiologiques.

La qualité chimique du milieu marin est un facteur d'influence important des enjeux Natura 2000. Il est donc important de travailler de façon étroite avec les politiques existantes de « gestion des eaux » qui se déploie à terre et en mer afin d'atteindre les objectifs de bon état de conservation des habitats marins et mammifères marins des sites Natura 2000 ciblés.

Dans le cadre de cette pression, il est proposé des objectifs opérationnels visant la réduction des apports directs en mer de contaminants en lien avec les OE D08 du DSF MEMN et l'Orientation 5.2 du SDAGE Seine Normandie 2022-2027. Ces OOT ici proposés sont plus précis que les OE pour éviter des redondances dans les cibles. D'autres objectifs transversaux sur la gouvernance seront proposés au travers de Facteurs Clés de Réussite.

<b>Pollutions chimiques chroniques et aiguës (pressions communes aux mammifères et habitats marins)</b>	
OOT proposés	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux activités terrestres, au transport maritime et à la navigation</b></li><li><b>2. Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux activités de dragage et d'immersion (contenus dans les sédiments)</b></li><li><b>3. Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux ouvrages maritimes autres que le dragage et l'immersion</b><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ ex: relargage de polluants présent dans les sédiments lors du creusement des fonds marins pour installation de câbles ; relargage de substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE contenus dans les anodes sacrificielles utilisées dans les ouvrages en mer, etc.</li></ul></li><li><b>4. Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance (équipements, lieu de carénage, etc.)</b><ul style="list-style-type: none"><li>➔ Renvoi aux OE D08 du DSF MEMN</li><li>➔ Renvoi aux Orientations 5.2 /Dispositions 5.2 du SDAGE Seine Normandie 2022-2027</li></ul></li></ol>

<sup>30</sup> <https://sage-coc.fr/wp-content/uploads/2022/11/5.-Projet-du-PAGD-du-SAGE-COC.pdf>

## II.2.5 Synthèse des OO et OOT

Enjeu ciblé	Facteur d'influence	Code	Objectif opérationnel
MAMMIFERES MARINS	Dérangement	OO1	Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins
	Bruit continu	OO2	Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime
	Bruit impulsif	OO3	Eviter la perturbation par bruit impulsif au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins
HABITATS MARINS	Perte physique	OO4	Limiter les pertes et perturbations physiques des habitats issues des activités humaines
	Perturbation physique		
	Changement des conditions hydrographiques	OO5	Limiter les impacts des modifications des conditions hydrographiques issues des activités humaines sur les habitats marins
MAMMIFERES ET HABITATS MARINS	Macro-déchets	OOT1	Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral
		OOT2	Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes
	Pollutions chimiques chroniques et aiguës	OOT3	Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux activités terrestres, au transport maritime et à la navigation
		OOT4	Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux activités de dragage et d'immersion (contenus dans les sédiments)
		OOT5	Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux ouvrages maritimes autres que le dragage et l'immersion
		OOT6	Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance (équipements, lieu de carénage, etc.)

Tableau 3 : Synthèse des objectifs opérationnels des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »

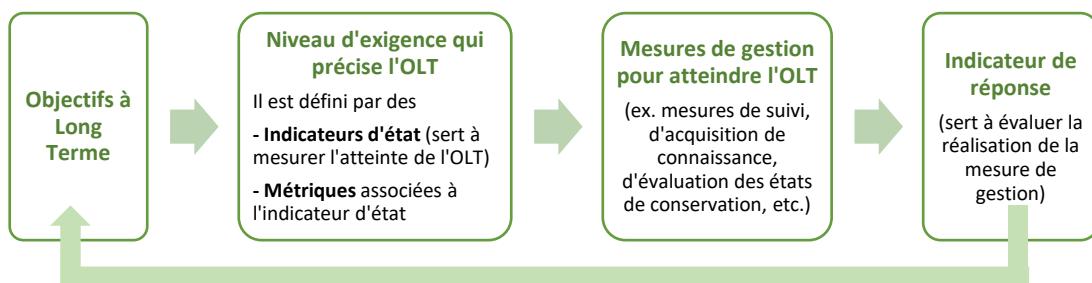
## II.3 Les mesures de gestion

A la suite des « Volume II : Diagnostic écologique » et « Volume III : Diagnostic socio-économique » et de la définition des enjeux de conservation des sites Natura 2000, cette section du volume IV du DOCOB s'intéresse à l'ensemble des mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs préalablement identifiés.

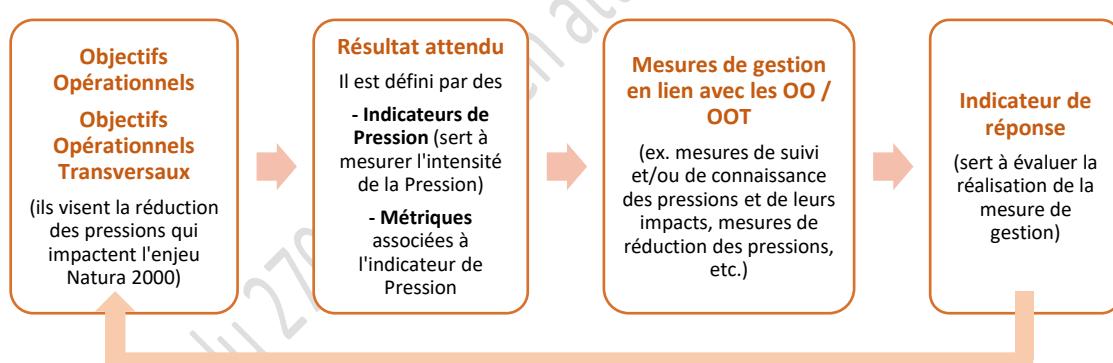
### II.3.1 La logique d'élaboration des mesures de gestion

Le choix des objectifs (OLT, OO et OOT) puis des facteurs clés de réussite (FCR) est une première étape avant d'établir l'ensemble des mesures de gestion à mettre en œuvre pour les atteindre. Les schémas suivants permettent de visualiser la logique d'élaboration des mesures de gestion suite aux choix de l'ensemble des objectifs et facteurs clés de réussite du DOCOB.

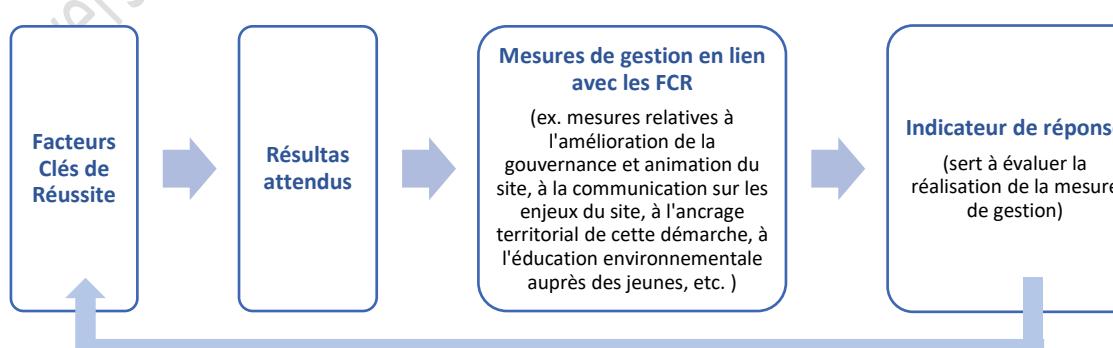
#### 1) Schéma présentant la logique d'élaboration des MESURES de GESTION en lien avec les OLT (vision à long terme et ciblée sur les habitats et espèces marins/es d'intérêt communautaire)



#### 2) Schéma présentant la logique d'élaboration des MESURES de GESTION en lien avec les OO/OOT (vision à plus court terme et ciblée sur les pressions)



#### 3) Schéma présentant la logique d'élaboration des MESURES de GESTION en lien avec les FCR



## II.3.2 Les catégories de mesures Natura 2000

### II.3.2.1 Mesures de réduction des pressions

Ces mesures ont vocation à réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats marins et leurs fonctionnalités écologiques associées ainsi que sur les espèces marines d'intérêts communautaires. Elles doivent s'assurer de la cohérence entre l'aire marine protégée Natura 2000 et les diverses stratégies de planification existantes. Voici quelques exemples :

- La mise en cohérence des objectifs de conservation du site avec des documents de planification complémentaires (SDAGE/SAGE, DSF) ;
- La création d'un arrêté de protection de biotope (APB) ou d'habitat naturel (APHN) pour une protection plus affirmée d'un secteur où les habitats naturels et les espèces ayant justifiés le site sont menacés par une fréquentation ou une activité difficilement contrôlable ;
- La création d'arrêtés réglementant l'activité de certains engins de la pêche professionnelle suite au travail d'analyse des risques mené sur les sites Natura 2000 avec la profession ;
- Le respect de la réglementation existante telle que celles dédiée à l'approche et au non dérangement intentionnel des mammifères marins ;
- Production d'avis techniques à la demande des services instructeurs ;

Il s'agit de mesures prévoyant le recours à des outils administratifs au sens large. Il n'est pas nécessairement obligatoire de passer par la voie réglementaire *sensu stricto* pour réduire une pression dite « maîtrisable et d'origine humaine » à l'échelle des sites à partir du moment où un consensus général s'exprime en ce sens, à commencer par les activités à l'origine de la pression. Cela peut se formaliser de diverses manières comme la volonté de réduire directement les pressions comme la recherche de technologies moins impactantes vis-à-vis de l'activité ciblée. Il est aussi possible d'éviter des zones ou des périodes sensibles pour certaines espèces, d'initier des réflexions plus générales dites « prospectives » permettant d'imaginer des évolutions en lien avec des activités, etc.

### II.3.2.2 Mesures de communication/sensibilisation/éducation à l'environnement

La communication des enjeux marins, des mesures de gestion Natura 2000, de la réglementation existante peut s'appuyer sur un large panel d'outils d'information, de formation spécialisée, d'éducation environnementale ou d'actions de sensibilisation. Elle doit être ciblée en fonction des publics : jeunes, grand public, élus et décideurs, etc. Tout ou partie de ces mesures peuvent être intégrées dans un plan de communication ou un programme pédagogique des collectivités locales par exemple.

### II.3.2.3 Mesures de suivi et d'acquisition des connaissances

Ces mesures, prévues au titre d'un alinéa spécifique (6°) de l'article R414-11 du code l'environnement, doivent répondre à un manque de connaissance qui empêchent d'atteindre les objectifs du DOCOB (OLT, OO et OOT) ; il ne s'agit pas ici de produire de la connaissance pour elle-même.

Elles incluent par exemple :

- des suivis scientifiques sur les habitats marins et les espèces ayant justifié la désignation du site ;
- des études complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB (inventaires, études comportementales d'espèces, fonctionnement des milieux naturels) ;
- le suivi de certains indicateurs de réalisation permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs ;
- l'expérimentation de mesures de gestion innovantes.

### II.3.2.4 Mesures de gouvernance

Ces mesures s'inscrivent dans une recherche d'amélioration de la gouvernance, de mutualisation des actions/moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires dans une logique de réseau, de cohérence avec les autres politiques maritimes, etc. Elles consistent également à coordonner et suivre la mise en œuvre du DOCOB, à faciliter l'adhésion des parties prenantes à ses objectifs et aux mesures contractuelles proposées, à animer les différents groupes de travail chargés de cette mise en œuvre (en fonction de leurs thématiques).

### II.3.3 Les mesures relatives aux mammifères marins, aux habitats marins et les mesures transversales

Suite à la concertation, des mesures ont été discutées et proposées. Certaines sont spécifiques aux mammifères marins, d'autres aux habitats marins. Certaines mesures sont communes aux mammifères et habitats car ils sont tous deux influencés par des facteurs communs tel que les macrodéchets et les contaminants. Afin de gagner en lisibilité et éviter les mesures redondantes pour chaque enjeu, elles ont donc été regroupées.

### II.3.4 Les mesures complémentaires ou « Facteurs clés de réussite »

L'efficacité du DOCOB dépendra des objectifs ciblés et de leurs mesures associées permettant à la fois de suivre et évaluer l'état de conservation des enjeux (en lien avec les OLT) et de réduire les pressions existantes (en lien avec les OO/OOT).

A ces mesures de gestion vont être ajoutées des mesures complémentaires plus générales - que l'on nomme « facteurs clés de réussite » - sur la gouvernance, la pédagogie à l'environnement, l'ancrage local, l'implication active des acteurs locaux dans la démarche, l'animation du site, la communication et la sensibilisation des acteurs aux enjeux du site, dont le but est d'optimiser les conditions de réussite du DOCOB.

Ces mesures découlent d'objectifs communs à tous les enjeux et qui ne sont pas directement en lien avec une pression particulière. Ces objectifs sont donc traités à part.

Code	Objectifs complémentaires
FCR1	<b>Promouvoir et soutenir les aires marines éducatives</b>
FCR2	<b>Promouvoir les sciences participatives</b>
FCR3	<b>Communiquer sur le milieu marin et ses enjeux de préservation</b>
FRC4	<b>Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs</b>
FCR5	<b>Assurer une bonne articulation avec les autres politiques publiques</b>
FCR6	<b>Actualiser et Analyser les données et informations</b>
FCR7	<b>Centraliser et Faciliter le partage de l'information sur les enjeux écologiques marins et les pressions qui les impactent auprès des acteurs du territoire</b>
FCR8	<b>Acquisition générale des connaissances sur le milieu marin</b>
FCR9	<b>Faciliter l'intégration des enjeux écologiques Natura 2000 auprès des services de l'état</b>

### II.3.5 Synthèse des mesures de gestion

Thème	Code	Mesures de réduction des pressions (PRE)
A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'intérêt Communautaire	PRE-1	Opérations de contrôle, de police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel
	PRE-2	Application de mesures de prévention en éloignant les mammifères marins avant les opérations émettrices de bruits impulsifs
	PRE-3	Suivi des nouvelles autorisations et demandes de renouvellement d'autorisation de travaux en mer soumis à évaluation des incidences Natura 2000 par les services instructeurs
	PRE-4	Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences N2000)
	PRE-5	Soutien des démarches et opérations de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer ou à terre
	PRE-6	Production d'avis techniques et de recommandations à la demande des services instructeurs (évaluations des incidences ou études d'impacts déposées par les porteurs de projets)
	PRE-7	Mesures pêche ici
	PRE-8	Mesures pêche ici
	PRE-9	Mesures pêche ici
	PRE-10	Mesures pêche ici
Objectif	Code	Mesures de communication/sensibilisation/éducation à l'environnement (COM)
B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au	COM-1	Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins
	COM-2	Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion de échouages de mammifères marins sur les plages
	COM-3	Déchets à terre : Promotion (i) des programmes de prévention et de réduction des déchets en général ; (ii) des manifestations et de programmes de ramassage de déchets sur le littoral
	COM-4	Déchets en mer : Promotion des applications de sciences participatives tels que Fish&Click (qui vise à recueillir des données concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés) et ObsenMer (observations de macrodéchets en mer)

C: Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages	COM-5	Promotion auprès des navigateurs des équipements portuaires existants pour la récupération des déchets issus des activités nautiques
	COM-6	Opérations de sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les macro-déchets
	COM-7	Sensibilisation des usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires/grises, d'utiliser les aires de carénages portuaires et élaboration d'outils de communication
	COM-8	Communication, promotion et accompagnement des classes dans la création et la mise en place d'AME
	COM-9	Promotion auprès des acteurs de dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites
	COM-10	Participation de l'animateur Natura 2000 dans des actions de communication
	COM-11	Réalisation de projets de communication conjoints avec les partenaires locaux
	COM-12	Développement d'outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences
	Objectif	Code
	<b>Mesures de gouvernance (GOUV)</b>	
	GOUV-1 Participation aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques, etc.) dans ou à proximité des sites	
	GOUV-2 Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles (POLMAR)	
	GOUV-3 Soutien auprès des ports de Diélette et Carteret à la démarche d'obtention de la certification européennes « ports propres »	
	GOUV-4 Mise en œuvre des mesures de gestion du Document d'objectifs des sites Natura 2000 conformément au cahier technique régional établi par la DREAL de Normandie	
	GOUV-5 Réalisation des fonctions administratives diverses en lien avec la mise en œuvre des sites Natura 2000	
	GOUV-6 Partage des informations et participation aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.)	
	GOUV-7 Veiller à l'intégration des enjeux liés aux sites Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux	
	GOUV-8 Soutien à la réalisation d'actions mutualisées entre parties prenantes	
	Conception et mise à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation des OLT/OO/OOT/FCR	
	Réalisation d'une analyse critique de l'évolution des indicateurs et de l'efficience des mesures de gestion associées	
D: Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance	Objectif	Code
	<b>Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques (SUIV)</b>	
	SUIV-1 Réalisation de campagnes d'observation de grands dauphins	
	SUIV-2 Réalisation de campagnes d'acquisition de connaissances et d'observation des marsouins communs	
	SUIV-3 Analyser les observations de phoques issues des observations existantes	
	SUIV-4 Réalisation de cartographies sonores au sein des sites	
	SUIV-5 Actualisation de la cartographie des habitats marins du site	
	SUIV-6 Actualisation de l'évaluation des habitats rocheux	
	SUIV-7 Evaluation initiale de l'état de conservation des habitats meubles	
	SUIV-8 Identification des bases de données ou des systèmes d'information utilisables	
	Recueil et centralisation des informations relatives au patrimoine naturel marin et aux usages des sites N2000	
	SUIV-9 Bancarisation par les porteurs de projet des données issues des études d'impact sur le site internet DEPOBIO	
	SUIV-10 Suivis des travaux issus de la Directive cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM)	
	SUIV-11 Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin	
	Soutenir des actions de veille et sciences participatives sur le milieu marin (veille sur les Espèces Non Indigènes)	

Tableau 4 : Synthèse des mesures de gestion des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »

### II.3.6 Présentation générale des fiches « mesures de gestion »

Les fiches « mesures de gestion » précisent les actions et modalités de mise en œuvre qu'il convient de réaliser afin de garantir le maintien ou la restauration en bon état des habitats et espèces d'intérêt communautaire conformément aux objectifs identifiés. D'autres actions pourront être envisagées dans la mesure où elles répondent aux objectifs opérationnels préalablement identifiés pour les sites Natura 2000.

#### II.3.6.1 Logique des fiches-mesures

Les fiches-mesures sont :

- Des **propositions de réalisation** de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du DOCOB ;
- **Standardisées** afin d'en faciliter la lecture ;
- **Indépendantes** les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale ;
- Rangées **par objectifs** ;
- **Priorisées** en fonction de l'importance de l'enjeu et de la capacité du gestionnaire à actionner les leviers.

Les fiches-mesures ne sont pas :

- Des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte d'un aménagement, d'une zone à entretenir, des coûts, etc. ;
- Des documents figés dans le temps. Leur contenu peut être et doit être ajusté selon l'évolution du territoire et des techniques.

#### *II.3.6.2 ➤ Concertation/consultation*

Les fiches-mesures sont issues d'une large concertation avec les experts naturalistes, gestionnaires et acteurs du territoire. L'ensemble des fiches-mesures ont été soumises à consultation des membres du COPIL avant la validation finale du DOCOB.

#### *II.3.6.3 Liste des fiches-mesures*

Sur les sites ZSC « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville », -- fiches-mesures sont proposées :

- 10 mesures de réduction des pressions (PRE)
- 12 mesures communication/sensibilisation/éducation à l'environnement (COM)
- 8 mesures de gouvernance (GOUV)
- 11 mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques (SUIV)

☞ Les fiches « mesures de gestion » figurent en Annexe 1 du présent volume.

### III. Outils contractuels

En plus de mesures de gestion en lien avec les objectifs Natura 2000 du site, un DOCOB doit obligatoirement inclure<sup>31</sup> :

- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement. La charte Natura 2000 des sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » est décrite dans le DOCOB - Volume 5.

**Charte Natura 2000 =>** La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte sont contrôlables et portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des pratiques sportives (ou de loisir) respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements et le préfet auprès duquel ils sont souscrits. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime. L'adhérent à la charte Natura 2000 du site s'engage pour une durée de cinq ans à compter de la réception du formulaire d'adhésion qui en accuse réception. L'adhésion à la charte Natura 2000 ne fait pas obstacle à la signature par l'adhérent d'un contrat Natura 2000.

- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R.414-13 et suivants du code de l'environnement, qui indiquent l'objectif poursuivi pour chaque action contractuelle, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et son coût prévisionnel. En revanche, la circulaire en vigueur n'inclut pas de cahiers des charges types pour les contrats marins ;

**Contrat Natura 2000 =>** le contrat Natura 2000 marin, conclu entre le ou les préfets avec les professionnels ou utilisateurs des espaces marins situés dans le site (art. L.414-3 I. du code de l'environnement), porte sur des actions qui visent à assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site et qui sont mentionnés dans les arrêtés ministériels en date du 16 novembre 2001 modifiés. Les engagements contenus dans le contrat Natura 2000 marin doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le DOCOB et par la même aux cahiers des charges contenus dans le DOCOB en application des dispositions de l'article R.414-11 du code de l'environnement. Le contrat Natura 2000 marin n'a pas vocation à répondre à une contrainte réglementaire mais permet de financer un ensemble d'engagements volontaires s'inscrivant dans le cadre de la politique contractuelle pour la gestion des sites constituant le réseau Natura 2000.

#### Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Les contrats Natura 2000 constituent l'instrument financier privilégié de mise en œuvre du DOCOB. Ils permettent l'engagement d'un propriétaire, d'un ayant droit, d'une association, d'un professionnel, d'une collectivité avec l'Etat. En mer, les contrats marins sont mobilisables dans un site Natura 2000 jusqu'à la laisse de haute mer. Ils concernent en particulier les professionnels de la mer, les gestionnaires et les utilisateurs des espaces marins.

Cette démarche volontaire et rémunérée permet la réalisation d'actions contenues dans le DOCOB. Les contrats comportent un **ensemble d'engagements** à but non productif visant à la conservation, la restauration et l'entretien des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Les contrats portent sur « des actions innovantes » nécessaires à la préservation et à la conservation de la faune, la flore et les habitats des sites Natura 2000.

<sup>31</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=32147>

Ils sont financés sur des crédits du ministère chargé de l'Écologie ou du fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP<sup>32</sup>).

A titre d'exemple, en Normandie, ces contrats ont été mobilisés pour :

- Le suivi de l'herbier de zostères marines de l'Anse du Vicq, dans le cadre de l'animation de la ZSC des « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire » ;
- Le bilan ornithologique de la ZPS de « Chausey » pour la révision du document d'objectifs du site et l'élaboration de son extension marine ;
- L'acquisition de données ornithologiques indispensables pour la rédaction du diagnostic du document d'objectifs de la ZPS du « Littoral Seino-Marin ».

#### *Qui peut souscrire à un contrat Natura 2000 ?*

Concernant les contrats Natura 2000 marins en particulier, peuvent y souscrire :

- Les professionnels de la mer et leurs instances de représentation (comme le CRPMEM par exemple)
- Les gestionnaires du DPM à savoir une collectivité, un syndicat mixte...
- Les utilisateurs du DPM notamment les clubs de loisirs nautiques, les associations environnementales...
- **Le gestionnaire du site Natura 2000**

#### *Les engagements pour les signataires*

Le signataire s'engage à :

- respecter la réglementation nationale en matière d'espèces protégées, loi sur l'eau, code de l'urbanisme, etc. et toutes autres dispositions, notamment relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels, aux demandes d'autorisation au titre du site classé, à la réalisation d'une enquête publique si nécessaire, etc.
- respecter ou faire respecter le(s) cahier(s) des charges ;
- solliciter, pour toute assistance utile au bon déroulement du contrat, l'animateur Natura 2000, qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens ;
- autoriser et faciliter l'accès à l'animateur Natura 2000 et aux experts désignés par le Préfet pour la mise en œuvre et le suivi du programme, lorsqu'ils en feront la demande ;
- autoriser ou faciliter l'accès aux parcelles contractualisées aux autorités compétentes en charge du contrôle du respect des engagements rémunérés.

#### *Le cahier des charges*

Le cahier des charges constitue la **base du contrat Natura 2000**. Approuvé par le Préfet, il est **annexé au contrat** et sert de base pour le contrôle. Ce document décrit le contenu de la prestation attendue et les éventuelles contraintes concernant les conditions techniques de réalisation des opérations.

#### *Les actions contractuelles éligibles*

Les actions contractuelles éligibles sont les actions prévues par les mesures de gestion du DOCOB. Pour les milieux marins, elles sont issues de la liste des contrats Natura 2000 marins établis par la Circulaire du 19 octobre 2010 relative à la mise en place des comités de pilotage et à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins. Des actions identifiées sont décrites à l'annexe 7 de la Circulaire (liste non exhaustive).

Cette circulaire est accessible ici : [https://aida.neris.fr/sites/aida/files/fichiers/annexes\\_c\\_191010.pdf](https://aida.neris.fr/sites/aida/files/fichiers/annexes_c_191010.pdf)

Les documents nécessaires à la procédure d'instruction et de paiement des contrats marins sont disponibles en ligne sur le portail Natura 2000 ([www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)) et auprès de la DREAL ou de la DDTM.

<sup>32</sup> Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) soutient un développement économique durable de la pêche et de l'aquaculture compétitives et créatrices d'emplois, fondé sur la connaissance et l'innovation. Cet instrument financier a notamment vocation à aider les pêcheurs et aquaculteurs à adapter leurs pratiques. En France, le programme opérationnel du FEAMP est géré par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La gestion d'une partie des mesures du FEAMP est déléguée aux régions littorales. Pour en savoir plus : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-en-mer-a2821.html>

**Types d'actions pour les contrats marins Natura 2000 (liste non exhaustive)**

- Nettoyage des zones de corps morts abandonnés
- Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour des navires de plaisance
- Création d'une zone de mouillage pour la plongée
- Zones de mouillages existantes de plaisance : remplacement par des mouillages « écologiques »
- Zones de mouillages existantes de plongée : remplacement par des mouillages « écologiques »
- Remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologique »
- Suivi de l'herbier de zostères marines
- Bilan ornithologique

version du 27052024 - en attente validation COPIL Natura 2000

## IV. Evaluation

### IV.1 La démarche d'évaluation

#### IV.1.1 Intégration de la démarche d'évaluation au document d'objectifs

Le cahier technique n°88 « Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels » place l'évaluation de la gestion au cœur de la démarche d'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel protégé (ENP).

<http://ct88.espaces-naturels.fr/guide-delaboration-des-plans-de-gestion>

L'objectif est d'appréhender la démarche d'évaluation tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion afin d'anticiper cette évaluation (à priori et non à posteriori) et de ne pas la limiter uniquement à la réalisation des opérations prévues mais bien à l'efficacité de ces dernières en termes de résultats.

On considère ainsi plusieurs types d'évaluation :

- l'évaluation de la réalisation des actions de gestion;
- l'évaluation de la réduction des pressions;
- l'évaluation de l'atteinte des objectifs de conservation à long terme.

L'évaluation est faite par le biais d'indicateurs de suivi définis au cours de l'élaboration du plan de gestion. Un indicateur correspond à une valeur définie à partir d'une ou plusieurs métriques (valeurs mesurées) et renseigne la progression vers les objectifs au regard de l'écart à la cible à atteindre.

#### IV.1.2 La méthode du « tableau d'arborescence » et sa mise en œuvre

Pour intégrer l'évaluation au plus tôt dans la démarche d'élaboration du document d'objectifs et visualiser simplement et rapidement la stratégie d'action adoptée, des « tableaux d'arborescence » sont créés pour chaque enjeu de conservation. **Chaque tableau synthétise l'ensemble des informations utiles à la gestion de chaque enjeu ou groupe d'enjeux** : l'état de l'enjeu, les indicateurs permettant d'évaluer l'état de l'enjeu, les principaux facteurs d'influence, les objectifs opérationnels proposés et leurs indicateurs et enfin les propositions de mesures en lien avec ces objectifs opérationnels. Le niveau de priorité de chaque mesure est indiqué dans le tableau. Les mesures à conduire en priorité sont celles qui doivent permettre de réduire significativement les pressions sur les enjeux les plus forts. Les éléments présentés dans les tableaux d'arborescence correspondent à des attendus du code de l'environnement (article R414-11).

TABLEAU D'ARBORESCENCE		TABLEAU DE BORD						BILAN D'ACTIVITE	
ENJEU	ETAT DE L'ENJEU	VISION A LONG TERME		Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations (suivi scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	
		Etat actuel de l'enjeu	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence					
INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)							
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations (mise en œuvre opérationnelle)	Indicateurs de réponse (réalisation)	

Tableau 5 : Tableau d'arborescence, un outil d'aide à la gestion des espaces naturels gérés

Le tableau d'arborescence :

- est un outil qui sert à organiser/planifier la gestion de façon pragmatique et objective ;
- est une aide à l'élaboration et à l'évaluation ;
- fait état d'une situation réelle observée et d'une situation souhaitée ;
- offre au gestionnaire une vue synthétique de la situation ;
- permet d'identifier les besoins en termes de moyens à consacrer et d'actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs.

☞ Les tableaux d'arborescence sont présentés en Annexe 2 du présent volume.

#### IV.1.3 Evaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB devra permettre d'identifier le **niveau de réalisation des mesures du DOCOB**, ainsi que l'**efficacité des mesures engagées**, notamment au moyen des indicateurs proposés dans les fiches mesures et qui figurent sur les tableaux d'arborescence pour une vision globale. On examinera notamment les indicateurs de réalisation. Cette évaluation sera conduite et présenté en COPIL Natura 2000 via le bilan d'activités.

#### IV.1.4 Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

Le suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial sont des opérations essentielles pour analyser l'évolution écologique des milieux et permettre l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du DOCOB et des travaux menés sur le site. La France, au travers de son implication dans le réseau Natura 2000, s'est engagée sur des objectifs de résultats vis-à-vis de l'Europe en termes de conservation des milieux et des espèces sur les sites. Ces suivis permettront d'évaluer les résultats des engagements pris. Ce type d'évaluation est réalisé tous les 6 à 10 ans. Pour les habitats marins et espèces marines, cette évaluation s'appuiera sur des travaux conduits localement et/ou les travaux d'évaluation réalisés à l'échelle de la façade Manche-mer du Nord comme prévu par la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Les suivis scientifiques nécessaires à ce travail d'évaluation peuvent prendre différentes formes :

- cartographie des milieux naturels et des habitats d'espèces ;
- étude d'acquisition de connaissance d'un habitat ou une espèce ;
- inventaires spécifiques ;
- recherche d'indices de présence pour les espèces animales, comptages, points d'écoute, etc.

Ils pourront être réalisés par les gestionnaires des espaces naturels, confiés à des prestataires ou à des associations, groupes de bénévoles, ou mis en œuvre dans le cadre de réseaux existants.

### IV.2 La valorisation de l'évaluation

#### IV.2.1 Tableau de bord

Les tableaux de bord donnent une vision annuelle et sur le long terme de l'état de santé des habitats et l'efficacité de la gestion. Les tableaux d'arborescence présentent tous les indicateurs qui seront mobilisés pour l'évaluation. Pour avoir une vue d'ensemble des résultats de l'évaluation, un format de présentation synthétique sera recherché. Le format de présentation tel que proposé dans les parcs naturels marins pourrait servir d'exemple.

GRILLE DE LECTURE DES METRIQUES (ETAT)										
Indicateur	Métrique	Etat de référence de l'indicateur (caractérisation + année/réf)	Indéterminé	Très mauvais 1	Mauvais 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5	Score obtenu (année n)	Efficacité (score obtenu/ score à atteindre)
x										
y										

GRILLE DE LECTURE DES METRIQUES (PRESSIONS)										
Indicateur	Métrique	Etat de référence de l'indicateur (caractérisation + année/réf)	Indéterminé	Très mauvais 1	Mauvais 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5	Score obtenu (année n)	Efficacité (score obtenu/ score à atteindre)
x										
y										

Tableau 6 : Tableau de bord, un outil d'aide à l'évaluation des actions mises en œuvre au sein d'espaces naturels gérés

#### IV.2.2 Adaptation du Document d'Objectifs

L'analyse des résultats peut conduire à proposer des modifications des actions prévues dans le DOCOB. Dans ce cas, les **fiches-mesures modifiées ou les nouvelles fiches-mesures** devront être approuvées par le COPIL pour devenir opérationnelles.

Tous les six ans, un rapport d'évaluation est réalisé à l'échelle nationale par le Ministère en charge de l'environnement. Le **DOCOB pourra être révisé** quand cela sera jugé nécessaire. L'évaluation-bilan se fait à partir des **bilans d'activités** réalisés par l'opérateur. Ce processus permet de faire le point sur les opérations réalisées dans un site Natura 2000 et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le DOCOB. Il permet d'adapter le DOCOB si nécessaire pour les années qui suivent. À l'issue de l'évaluation, le DOCOB doit être révisé. Cette révision est réalisée en partenariat avec le COPIL et les groupes de travail.

## V. Références

### V.1 Liste des Tableaux

<i>Tableau 1 : Tableau récapitulatif de l'ensemble des rencontres lors de l'élaboration du DOCOB « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville ».....</i>	8
<i>Tableau 2 : Synthèse des objectifs à long terme des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville ».....</i>	12
<i>Tableau 3 : Synthèse des objectifs opérationnels des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » .....</i>	22
<i>Tableau 4 : Synthèse des mesures de gestion des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » .....</i>	26
<i>Tableau 5 : Tableau d'arborescence, un outil d'aide à la gestion des espaces naturels gérés.....</i>	31
<i>Tableau 6 : Tableau de bord, un outil d'aide à l'évaluation des actions mises en œuvre au sein d'espaces naturels gérés.....</i>	32

## VI. Annexes

## VI.1 Annexe 1. Les fiches « mesures de gestion »

### VI.1.1 Rappels des mesures adoptées

Thème	Code	Mesures de réduction des pressions (PRE)
A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'intérêt Communautaire	PRE-1	Opérations de contrôle, de police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel
	PRE-2	Application de mesures de prévention en éloignant les mammifères marins avant les opérations émettrices de bruits impulsifs
	PRE-3	Suivi des nouvelles autorisations et demandes de renouvellement d'autorisation de travaux en mer soumis à évaluation des incidences Natura 2000 par les services instructeurs
	PRE-4	Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences N2000)
	PRE-5	Soutien des démarches et opérations de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer ou à terre
	PRE-6	Production d'avis techniques et de recommandations à la demande des services instructeurs (évaluations des incidences ou études d'impacts déposées par les porteurs de projets)
	PRE-7	Mesures pêche ici
	PRE-8	Mesures pêche ici
	PRE-9	Mesures pêche ici
	PRE-10	Mesures pêche ici
Objectif	Code	Mesures de communication/sensibilisation/éducation à l'environnement (COM)
B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	COM-1	Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins
	COM-2	Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion de échouages de mammifères marins sur les plages
	COM-3	Déchets à terre : Promotion (i) des programmes de prévention et de réduction des déchets en général ; (ii) des manifestations et de programmes de ramassage de déchets sur le littoral
	COM-4	Déchets en mer : Promotion des applications de sciences participatives tels que Fish&Click (qui vise à recueillir des données concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés) et ObsenMer (observations de macrodéchets en mer)
	COM-5	Promotion auprès des navigateurs des équipements portuaires existants pour la récupération des déchets issus des activités nautiques
	COM-6	Opérations de sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les macro-déchets
	COM-7	Sensibilisation des usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires/grises, d'utiliser les aires de carénages portuaires et élaboration d'outils de communication
	COM-8	Communication, promotion et accompagnement des classes dans la création et la mise en place d'AME
	COM-9	Promotion auprès des acteurs de dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites
	COM-10	Participation de l'animateur Natura 2000 dans des actions de communication
	COM-11	Réalisation de projets de communication conjoints avec les partenaires locaux
	COM-12	Développement d'outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences
Objectif	Code	Mesures de gouvernance (GOUV)
C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages	GOUV-1	Participation aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques, etc.) dans ou à proximité des sites
	GOUV-2	Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles (POLMAR)
	GOUV-3	Soutien auprès des ports de Diélette et Carteret à la démarche d'obtention de la certification européennes « ports propres »
	GOUV-4	Mise en œuvre des mesures de gestion du Document d'objectifs des sites Natura 2000 conformément au cahier technique régional établi par la DREAL de Normandie
	GOUV-5	Réalisation des fonctions administratives diverses en lien avec la mise en œuvre des sites Natura 2000
	GOUV-6	Partage des informations et participation aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.)
	GOUV-7	Veiller à l'intégration des enjeux liés aux sites Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux
	GOUV-8	Soutien à la réalisation d'actions mutualisées entre parties prenantes
Objectif	Code	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques (SUIV)
D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et	SUIV-1	Réalisation de campagnes d'observation de grands dauphins
	SUIV-2	Réalisation de campagnes d'acquisition de connaissances et d'observation des marsouins communs
	SUIV-3	Analyser les observations de phoques issues des observations existantes
	SUIV-4	Réalisation de cartographies sonores au sein des sites
	SUIV-5	Actualisation de la cartographie des habitats marins du site
	SUIV-6	Actualisation de l'évaluation des habitats rocheux

SUIV-7	Evaluation initiale de l'état de conservation des habitats meubles
SUIV-8	Identification des bases de données ou des systèmes d'information utilisables
SUIV-9	Recueil et centralisation des informations relatives au patrimoine naturel marin et aux usages des sites N2000
SUIV-10	Bancarisation par les porteurs de projet des données issues des études d'impact sur le site internet DEPOBIO
SUIV-11	Suivis des travaux issus de la Directive cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM)
	Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin
	Soutenir des actions de veille et sciences participatives sur le milieu marin (veille sur les Espèces Non Indigènes)

### VI.1.2 Comment lire une fiche « mesure de gestion » ?

La structuration est identique pour l'ensemble des fiches mesures ci-après.

			Titre du thème									
Priorité			N° et Titre de la mesure ou de plusieurs mesures									
1	2	3	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Administration	
Finalités												
Lien avec les objectifs			Titre de ou des objectif(s) associé(s) à la mesure (ça peut être un OLT, OO, OOT ou FCR)									
Type de mesure			Réglementaire ou non réglementaire (prévention,									
Description de la mesure			Présentation générale de la mesure, du contexte et des problématiques									

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Habitats et espèces d'intérêt communautaire favorisés par la mesure
Activités concernées	Activités concernées par la mesure (toutes activités, professionnelles, récréatives, gestion d'espaces naturels, politiques publiques). Ici on considère les activités existantes identifiées.
Résultats attendus	Conséquences attendues de la mesure
Périmètre d'application	Périmètre sur lequel s'applique la mesure : les mesures n'ont normalement vocation qu'à s'appliquer dans le périmètre du site. Cependant, l'homogénéité des habitats sur le littoral et la grande aire de répartition des espèces font que de nombreuses mesures doivent être pensées à plus grande échelle. C'est pourquoi les fiches distinguent plusieurs niveaux, une mesure peut concerner : - une partie du site (du fait d'un habitat par exemple) ou le site dans son intégralité ; - plusieurs sites, elle sera qualifiée d'intersites ; dans ce cas elle peut intéresser et/ou s'appliquer aux sites adjacents.

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Acteurs susceptibles de piloter/coordonner la mise en place de la mesure
Autorité(s) compétente(s)	Autorité(s) compétente(s) dans la mise en place de la mesure
Partenaire(s) potentiel(s)	Acteurs susceptibles de contribuer à la mise en place de la mesure ou sources d'information
Estimation des moyens nécessaires	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs permettant de mesurer : l'état de conservation des habitats et espèces à protéger (indicateur d'état), le niveau de pression qu'ils subissent (indicateur de pression) et le degré de mise en œuvre de la mesure (indicateur de réalisation). Ces indicateurs sont renseignés dans le tableau de bord des AMP. Ils seront être mis à jour au cours de l'animation à partir de la meilleure connaissance disponible.
Indicateurs de réalisation	

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	projets ayant un lien et un intérêt spécifique avec cette mesure
Fiche mesure	N° de la fiche mesure du DOCOB ayant un lien et un intérêt spécifique avec cette mesure

### VI.1.3 Les mesures de réduction des pressions

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire		
Priorité	PRE-1 - Opérations de contrôle, de police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel	
Finalités	Protection	Restauration
Lien avec les objectifs	Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins	
Type de mesure	Réglementaire	
Description de la mesure	Cette mesure vise à limiter les pressions de dérangement intentionnel sur les mammifères marins fréquentant les sites par le renforcement d'opérations de contrôle en mer relatives au respect de la réglementation en vigueur, en particulier en période estivale.	

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Le grand dauphin et le marsouin commun sont particulièrement visés
Activités concernées	Nautisme
Résultats attendus	Quiétude au sein des sites qui constituent des zones fonctionnelles importantes pour ces espèces (alimentation, élevage des jeunes, interaction sociale, reproduction et mise bas)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB/service départementale de la Manche
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime
Partenaire(s) potentiel(s)	Gendarmerie maritime, DIRM MMN, Douane, Marine Nationale
Estimation des moyens nécessaires	Moyens de surveillance en mer : embarcation et équipage / supports de communication et sensibilisation

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : Nombre d'infractions constatées par les services de contrôle ; % d'opérateurs pratiquant une activité d'observation en mer
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrôle par site et par an

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	Des missions de surveillance opérées en mer par diverses administrations (DDTM, gendarmerie maritime, OFB, DIRM, Douane, Marine Nationale) sont réalisées chaque année au sein des façades maritimes. Depuis 2018, une trentaine d'opérations avec des actions de contrôle ont eu lieu sur les sites N2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville »
Fiche mesure	COM-1 « Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins »

## A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire

Priorité			PRE-2 - Application de mesures de prévention en éloignant les mammifères marins avant les opérations émettrices de bruits impulsifs								
1	2	3	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Finalités											
Lien avec les objectifs			Eviter la perturbation par bruit impulsif au regard des risques de dérangements et de mortalité des mammifères marins								
Type de mesure			Prévention								
Description de la mesure			Les mammifères marins sont particulièrement sensibles aux bruits impulsifs générés par des opérations de travaux sous-marins (ex : battage de pieux, déroctage par explosif), des travaux d'acquisition de données via des systèmes à impulsion (sondeur mono-faisceaux, sondeur multi-faisceaux, sonar civil), ou des opérations de déminage opérées par la Marine Nationale. Ces opérations sont relativement ponctuelles et habituellement limitées dans l'espace. Leur impact sur les mammifères marins peut néanmoins être très fort (risque de surdité voire de mortalité selon les modalités opératoires et le contexte).								
			Il convient de chercher à réduire leur intensité via des techniques alternatives (limitation d'intensité, confinement de la source de bruit, batardeaux, blocs isolants, rideaux de bulles, etc.), ou d'éloigner les animaux des zones d'opération grâce à des répulsifs ou d'adapter des procédures lors de travaux (ex : soft start).								
			Cette mesure vise à limiter les impacts sonores générés par des émissions de bruit impulsif sur les mammifères marins fréquentant les sites et à promouvoir les recommandations du guide national des bonnes pratiques concernant le bruit aux différents opérateurs concernés.								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Les mammifères marins. Le grand dauphin et le marsouin commun sont particulièrement visés.
Activités concernées	Opérations de déminage en particulier
Résultats attendus	Quiétude au sein des sites qui constituent des zones fonctionnelles importantes pour ces espèces (alimentation, élevage des jeunes, interaction sociale, reproduction et mise bas)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Préfecture maritime de la Manche – mer du Nord /Groupe des Plongeurs-Démineurs, porteur de projet de travaux en mer
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime/Marine Nationale, DREAL de Normandie, DDTM 50
Partenaire(s) potentiel(s)	SHOM, GECC, PELAGIS, OFB, services de l'état
Estimation des moyens nécessaires	-

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateur de pression : Nombre de cétacés échoués sur (ou à proximité) les sites dont la cause de mortalité est identifiée aux émissions de bruit impulsif
Indicateurs de réalisation	Application de mesures de prévention avant les opérations émettrices de bruits impulsifs ; Nombre d'avis rendus sur les opérations générant du bruit impulsif

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	Réseau de surveillance MAMBO du descripteur « Bruit » de la DCSMM : le SHOM, l'ENSTA Bretagne et l'OFB travaillent au déploiement d'une instrumentation acoustique pour acquérir de la connaissance sur le bruit de l'activité maritime et la distribution des cétacés dans le cadre de la DCSMM. En 2023, un mouillage a été mis en place sur le site de l'Anse de Vauville avec l'appui du GECC. Il permettra d'obtenir des informations sur le bruit lié au trafic maritime mais également des données biologiques importantes sur la présence de cétacés (marsouins communs, delphinidés, petit rorqual, rorqual commun).
Fiche mesure	SUIV-4 « Réalisation de cartographies sonores au sein des sites » GOUV-1 « Participation aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques etc.) dans ou à proximité des sites » GOUV-6 « Partage des informations et participation aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.)

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire																
Priorité			PRE-3 - Suivi des nouvelles autorisations et demandes de renouvellement d'autorisation de travaux en mer soumis à évaluation des incidences Natura 2000 par les services instructeurs													
1	2	3	PRE-4 - Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites													
Finalités		Protection Restauration Suivis Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation														
Lien avec les objectifs		OO4 : Limiter les pertes ou perturbations physiques des habitats marins issues des activités humaines OO5 : Limiter les impacts des modifications des conditions hydrographiques issues des activités humaines sur les habitats marins														
Type de mesure																
Description de la mesure		<p>La directive « Habitat-Faune-Flore » impose une évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) de tout plan ou projet préalablement à sa réalisation.</p> <p>Ces mesures visent les habitats marins et ont pour but de répertorier et suivre l'ensemble des projets en interaction avec les fonds marins au sein des sites Natura 2000. Selon les travaux et prescriptions issues des autorisations soumises à EIN, le gestionnaire prendra connaissance en particulier des suivis bio-sédimentaires réalisés par les porteurs de projet afin d'éclairer les services instructeurs sur les effets générés sur les habitats marins d'intérêt communautaire. Cette mesure nécessite un travail de partenariat entre le/les service(s) instructeur(s) et le gestionnaire du site Natura 2000.</p>														

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHHF)	Tous les habitats marins
Activités concernées	Toute activité ayant une interaction avec les fonds marins (hors pêche professionnelle aux arts trainant traitée dans des mesures spécifiques) tels que des activités de dragage et clapage en mer, travaux en mer, ouvrages maritimes, artificialisation du trait de côte
Résultats attendus	Maintien des surfaces, espèces associées et fonctionnalités écologiques des habitats marins en particulier sur les habitats sensibles et à enjeux fort de conservation Maintien des bonnes conditions hydrographiques naturelles
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime/Marine Nationale, DREAL de Normandie, DDTM 50
Partenaire(s) potentiel(s)	Services de l'état
Estimation des moyens nécessaires	-

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : Nombre autorisations ou de renouvellement d'autorisations de travaux en mer soumis à évaluation des incidences N2000 ; Etendue spatiale des nouvelles pertes ou perturbations physiques des habitats marins (%) ; Surface des habitats affectés par des changements de turbidité, salinité, température et taux d'oxygénation dans la zone benthique
Indicateurs de réalisation	Projets suivis et analysés par le gestionnaire et/ou référent expert indépendant

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	L'arrêté préfectoral n°2020-0764 de 2020 portant autorisation de dragages portuaires du port de Diélette et d'immersion des sédiments au sein du périmètre du site Natura 2000 « Anse de Vauville », précise les prescriptions générales et les conditions à respecter lors des travaux et du relargage en mer des sédiments portuaires suite à une EIN réalisée par le permissionnaire (identification et obligation de dépôt des sédiments de dragage dans une zone de moindre impact ; suivis écologiques dans et autour de la zone clapée ; etc.). Les suivis bio-sédimentaires associés à l'autorisation seront transmis au gestionnaire pour une analyse technique des indicateurs de pressions.
Fiche mesure	GOUV-1 « Participation aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques etc.) dans ou à proximité des sites » PRE-5 « Production d'avis techniques et de recommandations à la demande des services instructeurs (évaluations des incidences ou études d'impacts déposées par les porteurs de projets) et appui aux porteurs de projet »

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire											
Priorité		PRE-5 - Soutien des démarches et opérations de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer ou à terre									
1	2	3	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Finalités		OOT1 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime									
Lien avec les objectifs											
Type de mesure											
Description de la mesure		<p>Les déchets retrouvés à terre et en mer impactent la faune et les habitats des espaces naturels. Différentes initiatives de ramassage sélectif mobilisant des bénévoles sont organisées par des associations, des entreprises, des collectivités. Outre des opérations de sensibilisation, il s'agit ici d'agir <i>in-situ</i> pour diminuer les déchets présents sur les espaces naturels, en mer et à terre.</p> <p>Cette mesure vise donc à agir concrètement sur le terrain pour diminuer la quantité de déchets présents et est complémentaire des actions de sensibilisation en lien avec la problématique des déchets. Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le soutien et/ou réalisation d'actions existantes de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer ou à terre</li> <li>- L'expérimentation des dispositifs d'interception des macro-déchets dans les systèmes de traitement des eaux usées et eaux pluviales</li> <li>- L'encouragement des communes et les agglos à inscrire dans les PLUi et SCOT l'objectif de limitation de l'imperméabilisation des sols. L'idée est de conserver les fonctions essentielles des sols (ex : infiltration des eaux pluviales dans les milieux humides et dans les nappes souterraines) et de limiter le ruissellement des eaux de pluies qui contribuent à la pollution des eaux rejetées dans les milieux aquatiques</li> <li>- L'accompagnement des professionnels de la mer, des criées dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables. Cet accompagnement prendra notamment en considération les résultats et préconisations des projets qui, tels qu'<i>Ocean Wise</i>, portent en partie ou totalité sur la réduction des emballages en polystyrène expansé (PSE) ou extrudé (PSX) via des utilisations et/ou des alternatives plus durables et circulaires, ainsi que la promotion de bonnes pratiques.</li> </ul> <p>pourront être menées</p>									

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Transport maritime ; Activités nautiques ; Travaux en mer ; Ouvrages maritimes ; Activités de pêche de loisir et professionnelle ; toutes activités à terre générant des déchets qui se déposent sur le littoral et en mer
Résultats attendus	Un espace maritime (marin et littoral) le moins pollué possible ; Diminution de l'impact des macro-déchets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Gestionnaire du site ; collectivités territoriales ; associations ; etc.
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités ; CPIE/URCPIE ; associations ; groupes scolaires ; gestionnaires des ports de Diélette et de Carteret ; sociétés de collecte des déchets ; clubs de plongée ; clubs nautiques ; entreprises de recyclage et de valorisation des déchets de pêche ; pêcheurs professionnels ; yacht-clubs ; etc.
Estimation des moyens nécessaires	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivi (état, pression)	Indicateurs de pression : Quantité de macro-déchets récoltés lors des suivis effectués localement sur le littoral face aux sites N2000 ; Quantité de macro-déchets récoltés sur les fonds marins dans la zone concernée ; Recensement des déchets en mer par les actions de sciences participatives (information qualitative depuis les plateformes gratuites <i>ObsenMer</i> et <i>Fish &amp; Click</i> )
Indicateurs de réalisation	Nombre de rencontres et d'actions de sensibilisation ; promotion des applications plateformes existantes ; projets réalisés sur la problématique des déchets au sein des sites

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projets(s)	<p>Au niveau national, concernant les actions existantes ou à venir sur les macro-déchets, un plan d'actions nationales « zéro déchet plastique en mer » (2020-2025) fixé par le plan Biodiversité, prévoit 35 mesures à mettre en œuvre d'ici 2025 pour lutter contre la pollution plastique en mer.</p> <p>Au niveau régional, « Ecogestes » est une campagne de sensibilisation à destination des plaisanciers, des professionnels du nautisme et des personnels portuaires développée par les CPIE de Méditerranée depuis 2002. Ce projet en Normandie est développé depuis 2023 sur</p>

	<p>l'ensemble des trois départements grâce à un partenariat entre l'URCPIE, le CPIE du Cotentin, le CPIE Vallée de l'Orne et AQUACUAUX. A ce jour, L'URCPIE et ses partenaires a lancé une enquête visant à recenser les démarches, les outils et les acteurs qui mènent des actions de sensibilisation auprès des plaisanciers et des professionnels du nautisme. L'objectif est de mieux comprendre les initiatives existantes, d'identifier les bonnes pratiques et de favoriser la collaboration entre les acteurs du secteur.</p> <p>Au niveau local, des programmes de suivis et de collecte raisonnée des déchets sur les plages sont opérés face aux sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville ». En effet, dans le cadre de sa compétence environnementale, la Communauté d'agglomération du Cotentin soutient et pilote auprès des collectivités locales une collecte des macro-déchets par un ramassage manuel conformément aux recommandations du Conseil Départemental de La Manche. Ces actions visent une collecte raisonnée des "macro-déchets anthropiques" sur les secteurs de Les Pieux, Saint Pierre Église, Montebourg et Côtes des Isles à des fréquences variant de mensuelles en basse saison à hebdomadaires en période estivale. Pour encourager les pratiques responsables respectant la laisse de mer, la faune et la flore du littoral, la Communauté d'agglomération du Cotentin mène également une politique plus large (i) d'accompagnement technique auprès d'associations pour former des bénévoles, organisateurs d'événement de ramassage de déchets sur les plages, aux bonnes pratiques ; et (ii) de soutien financier à destination de collectivités, socio-professionnels (tourisme, restauration, etc.) afin d'accompagner des changements de pratiques plus économies en déchets. C'est ainsi qu'en 2019, l'agglomération a signé un contrat de transition écologique (CTE) qui est un outil visant à accompagner et soutenir les territoires s'inscrivant dans une volonté de transition écologique et notamment sur le volet de la gestion des déchets. Une participation technique du Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche est également en place avec une récupération de déchets sur le littoral et en arrière littoral, notamment au niveau des accès des sites sensibles.</p>
<b>Fiche mesure</b>	<p>COM-3 « Déchets à terre : Promotion (i) des programmes de prévention et de réduction des déchets en général ; (ii) des manifestations et de programmes de ramassage de déchets sur le littoral »</p> <p>COM-4 « Déchets en mer : Promotion des applications de sciences participatives tels que Fish&amp;Click (qui vise à recueillir des données concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés) et ObsenMer (observations de macrodéchets en mer) »</p> <p>COM-5 « Promotion auprès des navigateurs des équipements portuaires existants pour la récupération des déchets issus des activités nautiques »</p> <p>COM-6 « Opérations de sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les macro-déchets »</p>

version du 27052024 - en attente validation

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire										
Priorité		PRE-6 - Production d'avis techniques et de recommandations à la demande des services instructeurs								
1 2 3		Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Finalités		FCR9 : Faciliter l'intégration des enjeux écologiques Natura 2000 auprès des services de l'état et porteurs de projets								
Lien avec les objectifs										
Type de mesure										
Description de la mesure		<p>La directive « Habitat-Faune-Flore » impose une évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) de tout plan ou projet, préalablement à sa réalisation. A la demande des services instructeurs, le gestionnaire peut produire des avis techniques des projets soumis à EIN afin d'éclairer les décisions. Le gestionnaire peut aussi émettre des recommandations techniques auprès des services instructeurs.</p> <p>L'objectif de cette mesure est d'améliorer l'efficacité de la gestion et d'assurer l'atteinte des objectifs Natura 2000.</p>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Toute activité ayant une interaction avec les fonds marins (hors pêche professionnelle aux arts trainant traitée dans des mesures spécifiques) et les mammifères marins
Résultats attendus	Adoption de mesures les plus adaptées pour l'atteinte ou le maintien du bon état de conservation des espèces et des habitats marins Natura 2000
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime/Marine Nationale, DREAL de Normandie, DDTM 50
Partenaire(s) potentiel(s)	Experts scientifiques
Estimation des moyens nécessaires	-

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	-
Indicateurs de réalisation	Nombre d'avis techniques annuels rendus aux services instructeurs sur l'ensemble des projets au sein des sites

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	
Fiche mesure	COM-12 « Développement d'outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences »

version du

#### VI.1.4 Les mesures de communication et de sensibilisation

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin											
Priorité	1	2	3	COM-1 - Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins							
Finalités	Protection   Restauration   Suivis   Connaissances   Communication   Education   Sensibilisation   Gouvernance   Formation										
Lien avec les objectifs	OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins										
Type de mesure											
Description de la mesure	<p>La majorité des plaisanciers ne connaît pas la réglementation ni les bonnes pratiques d'approche en cas de rencontres fortuites ou recherchées de mammifères marins. Par ailleurs, le capital sympathie de ces animaux a notamment pour effet de favoriser le développement d'une activité commerciale ciblant leur observation en milieu naturel que ce soit pour les cétacés ou les pinnipèdes. Les impacts peuvent être importants à commencer par un dérangement des espèces qui peut nuire à leur cycle de vie.</p> <p>Cette mesure a pour objectif d'inciter les usagers de la plaisance et des sports nautiques à adopter les bonnes pratiques en leur présence mais aussi à inciter à l'identification et la déclaration des espèces rencontrées via une application gratuite dédiée (OBSenMer).</p>										
<b>Enjeux et Objectifs</b>											
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Les mammifères marins. Le grand dauphin et le marsouin commun sont particulièrement visés.										
Activités concernées	Activités nautiques										
Résultats attendus	Respect de la réglementation en vigueur sur (i) les distances minimales d'approche réglementaire lors d'observations dédiées (100 m pour les cétacés dans les aires marines protégées) et (ii) le non dérangement intentionnel pour tous les mammifères marins (Arrêté ministériel du 3 septembre 2020)										
Périmètre d'application	La totalité des deux sites										
<b>Modalités de mise en œuvre</b>											
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site ; GECC ; GMN										
Autorité(s) compétente(s)	-										
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités locales ; services en charge des contrôles en mer (OFB/service départementale de la Manche, Gendarmerie maritime, DIRM MMN, Douane, Marine Nationale) ; CPIE du cotentin										
Estimation des moyens nécessaires	<p>Projets de sensibilisation à mettre en place avec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation d'outils de sensibilisation et de communication : En lien avec les acteurs locaux, inventaire et valorisation des supports pédagogiques et de communication existants (papier et numérique) : flyers, affiches, .... Outre les bonnes pratiques, le cadre réglementaire est rappelé.</li> <li>- Mise en œuvre de la campagne de sensibilisation : Organisation de conférences/événements/animations auprès des public cibles : pratiquants du nautisme et grand public. La distribution des outils de communication se fait lors des discussions de sensibilisation avec les plaisanciers et les acteurs du nautisme lors des sorties en mer.</li> </ul> <p>Information lors de ces démarches de sensibilisation sur les applications numériques pertinentes téléchargeables sur smartphone comme ObsEnMer et information sur leur utilisation.</p>										
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>											
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : nombre d'infractions constatées par les services de contrôle ; % d'opérateurs pratiquant une activité d'observation en mer ayant adhéré à une charte de bonne conduite										
Indicateurs de réalisation	Distribution des outils de sensibilisation réalisées ; Nombre de conférences / contacts réalisées par campagne de sensibilisation ; Evolution du nombre de déclarations opportunistes sur l'application OBSenMer ; % d'opérateurs engagés auprès d'un label ou signataires d'une charte de bonne conduite sur le total des opérateurs recensés sur le périmètre des sites N2000										
<b>Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB</b>											
Projet(s)	<p>Au niveau local, régional, des études relatives à l'acquisition de connaissance sur les mammifères marins - et en particulier les grands dauphins - menées par le GECC, le GMN et autres partenaires depuis de nombreuses années ainsi que des outils de communication (affiches, flyers, site internet) et de bancarisation de données d'observation (OBSenMer) participeront aux suivis et aux évaluations de ces espèces.</p> <p>Une charte d'approche des mammifères marins pour la zone d'étude du grand dauphin (ZEGD), allant de la baie de Saint-Brieuc à la Baie de Seine a été proposée par le GECC en 2019. Elle définit le comportement à adopter lors de la rencontre avec les mammifères marins. <b>A ce jour, ce document n'est pas en application</b> mais des échanges sont en cours pour mettre en œuvre une sensibilisation dans le cadre de l'élaboration de la charte du nautisme et des activités littorales, projet porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin. <a href="https://www.obsenmer.org/">https://www.obsenmer.org/</a></p>										
Fiche mesure	PRE-1 « Opérations de contrôle, de police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des										

version du 27052024 - en attente validation COPIL N2000

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin											
Priorité		COM-2 - Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion des échouages de mammifères marins sur les plages									
1	2	3	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Finalités		OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins									
Lien avec les objectifs											
Type de mesure											
Description de la mesure		<p>Lorsqu'un mammifère marin s'échoue sur le littoral, une procédure d'intervention est mise en œuvre de façon rigoureuse afin de retirer les animaux en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Si cela se produit, il est recommandé de ne surtout pas toucher à l'animal, afin d'éviter tout risque de transmission de maladie. Avant d'agir, il faut immédiatement téléphoner au Réseau national d'échouage (RNE) au 05 46 44 99 10 ainsi qu'à la collectivité où l'échouage a lieu. Par ailleurs, afin de recenser et comprendre les raisons des échouages, la procédure réglementaire précise que qu'il est « indispensable que tout cadavre de mammifère marin échoué et même dans un état de décomposition très dégradé fasse l'objet d'un examen par le RNE avant son élimination, de manière à constater l'échouage et collecter les données et les prélèvements nécessaires à l'accomplissement de sa mission de surveillance des populations de mammifères marins ». Selon la taille et le nombre de mammifères marins échoués, l'élimination et l'équarrissage se font sous la responsabilité de la commune ou préfecture concernée.</p> <p>Cette mesure a pour objectif de soutenir les actions existantes de formation sur la gestion des échouages de mammifères marins auprès des agents communaux locaux. Ces formations peuvent être réitérées de façon régulière afin de maintenir les compétences des agents au regard des besoins des collectivités.</p>									

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Les mammifères marins
Activités concernées	-
Résultats attendus	Bonne prise en charge des échouages afin d'assurer la sécurité des promeneurs et les risques sanitaires associés
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site ; GECC ; GMN
Autorité(s) compétente(s)	-
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités locales ; Préfecture
Estimation des moyens nécessaires	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : Nombre d'échouages sur les plages face aux sites
Indicateurs de réalisation	Nombre de formations réalisées par rapport aux besoins recensés

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	Au niveau local, régional, le GECC propose des formations sur la réglementation et les modalités d'intervention suite à un échouage de mammifères marins sur l'estran auprès des communes littorales auprès des agents techniques. Le GMN propose également des formations sur la réglementation et les modalités d'intervention suite à un échouage de mammifères marins sur l'estran auprès des agents techniques des communes littorales. Le GMN est à l'initiative d'une charte « îlot de tranquillité » <sup>33</sup> . Les communes s'engagent ainsi à favoriser la tranquillité des phoques sur leurs plages. Un guide des échouages de référence est consultable ici : <a href="https://www.reseaucetaces.fr/wp-content/uploads/2016/10/Guide-%C3%83%C2%A9chouage-2015-version_finale.pdf">https://www.reseaucetaces.fr/wp-content/uploads/2016/10/Guide-%C3%83%C2%A9chouage-2015-version_finale.pdf</a>
Fiche mesure	COM-1 « Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins »

<sup>33</sup> <https://www.anbdd.fr/biodiversite/gestionnaires-despaces-naturels/le-mecenaturel/ilot-de-tranquillite-favoriser-la-serenite-des-phoques-sur-les-plages/>

version du 27052024 - en attente validation COPIL N2000

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin										
Priorité			Actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin							
1	2	3	<b>COM-3 - Déchets à terre : Promotion (i) des programmes de prévention et de réduction des déchets en général ; (ii) des manifestations et de programmes de ramassage de déchets sur le littoral</b> <b>COM-4 - Déchets en mer : Promotion des applications de sciences participatives tels que Fish&amp;Click (qui vise à recueillir des données concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés) et ObsenMer (observations de macrodéchets en mer)</b> <b>COM-5 - Promotion auprès des navigateurs des équipements portuaires existants pour la récupération des déchets issus des activités nautiques</b> <b>COM-6 - Opérations de sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les macro-déchets</b>							
Finalités		Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs		OOT1 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime								
Type de mesure										
Description de la mesure		<p>Les déchets retrouvés à terre et en mer impactent la faune et les habitats des espaces naturels. Différentes initiatives de ramassage sélectif mobilisant des bénévoles sont organisées par des associations, des entreprises, des collectivités. Outre un travail de sensibilisation et d'information pour limiter autant que possible la prolifération des déchets en mer ou à terre, ces initiatives de prévention et de ramassage méritent d'être encouragées, développées et accompagnées sur le site en lien avec le gestionnaire afin de permettre la réduction des impacts liés aux déchets mais aussi à des mauvaises pratiques de collecte.</p> <p>Ces mesures ont pour objectif de promouvoir les actions existantes et les applications gratuites en lien avec la prévention et la réduction des déchets. Il s'agira également de mener des opérations spécifiques de communication plus large sur le sujet de la pollution des espaces naturels par les macro-déchets.</p> <p>Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le soutien des initiatives associatives en lien avec les collectivités</li> <li>- Le déploiement de la plateforme de sciences participatives « zéro déchet sauvage », qui recense les actions menées par tous les acteurs autour de la lutte contre les déchets marins et rassemble des données liées à la collecte des déchets</li> <li>- La poursuite du déploiement de la charte « une plage sans déchet plastique » en lien avec les collectivités, à travers un comité de suivi et des réunions régulières en vue de son actualisation et du recensement des difficultés potentielles</li> <li>- La sensibilisation du grand public aux problématiques des déchets en mer</li> <li>- L'association aux professionnels de la mer qui conduisent eux-mêmes des actions de collecte des déchets liées aux pratiques maritimes (notamment les ports)</li> <li>- Le porté à connaissance des groupes professionnels, associatifs et créatifs générant des déchets pour encourager la création de partenariat et mettre en place des points et des réseaux de collecte d'une partie des déchets recyclables (combinaison néoprène, déchets plastiques, etc.)</li> <li>- La communication des bonnes pratiques pour réduire les déchets issus du ramassage des filets de pêche. Le ramassage désigne la réparation des filets de pêche, dont une des actions consiste à couper une partie du filet. Afin de prévenir les déchets marins issus de cette découpe, il convient d'identifier les bonnes pratiques à suivre lors du ramassage qui a lieu sur les bateaux et dans les ports. Elles seront inspirées de l'étude de KIMO International (<a href="http://www.kimointernational.org/net-cuttings/">http://www.kimointernational.org/net-cuttings/</a>).</li> <li>- (optionnel en fonction de l'existant : inventorier les décharges publiques historiques et zones d'accumulation des déchets parfois enterrées sous les dunes ou plages durant plusieurs décennies et qui réapparaissent parfois (tempêtes, érosion littorale, etc.) ; étudier le coût de résorption ; identifier les financements possibles)</li> </ul> <p>pourront être menées.</p>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Transport maritime ; Activités nautiques ; Travaux en mer ; Ouvrages maritimes ; Activités de pêche de loisir et professionnelle ; toutes activités à terre générant des déchets qui se déposent sur le littoral et en mer
Résultats attendus	Un espace maritime (marin et littoral) le moins pollué possible ; Diminution de l'impact des macro-déchets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site ; collectivités territoriales ; associations ; etc.
Autorité(s) compétente(s)	

<b>Partenaire(s) potentiel(s)</b>	Collectivités ; CPIE/URCPIE ; associations ; groupes scolaires ; gestionnaires des ports de Diélette et de Carteret ; sociétés de collecte des déchets ; clubs de plongée ; clubs nautiques ; entreprises de recyclage et de valorisation des déchets de pêche ; pêcheurs professionnels ; yacht-clubs
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>	

<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>	
<b>Indicateurs de suivis (état, pression)</b>	Indicateurs de pression : Quantité de macro-déchets récoltés lors des suivis effectués localement sur le littoral face aux sites N2000 ; Quantité de macro-déchets récoltés sur les fonds marins dans la zone concernée ; Recensement des déchets en mer par les actions de sciences participatives (information qualitative depuis les plateformes gratuites <i>ObsenMer</i> et <i>Fish &amp; Click</i> )
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de rencontres et d'actions de sensibilisation ; promotion des applications plateformes existantes ; projets réalisés sur la problématique des déchets au sein des sites

<b>Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB</b>	
<b>Projet(s)</b>	<p>Au niveau national, concernant les actions existantes ou à venir sur les macro-déchets, un plan d'actions nationales « zéro déchet plastique en mer » (2020-2025) fixé par le plan Biodiversité, prévoit 35 mesures à mettre en œuvre d'ici 2025 pour lutter contre la pollution plastique en mer.</p> <p>Au niveau régional, « Ecogestes » est une campagne de sensibilisation à destination des plaisanciers, des professionnels du nautisme et des personnels portuaires développée par les CPIE de Méditerranée depuis 2002. Ce projet en Normandie est développé depuis 2023 sur l'ensemble des trois départements grâce à un partenariat entre l'URCPIE, le CPIE du Cotentin, le CPIE Vallée de l'Orne et AQUACAOX. A ce jour, l'URCPIE et ses partenaires a lancé une enquête visant à recenser les démarches, les outils et les acteurs qui mènent des actions de sensibilisation auprès des plaisanciers et des professionnels du nautisme. L'objectif est de mieux comprendre les initiatives existantes, d'identifier les bonnes pratiques et de favoriser la collaboration entre les acteurs du secteur.</p> <p>Au niveau local, des programmes de suivis et de collecte raisonnée des déchets sur les plages sont opérés face aux sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville ». En effet, dans le cadre de sa compétence environnementale, la Communauté d'agglomération du Cotentin soutient et pilote auprès des collectivités locales une collecte des macro-déchets par un ramassage manuel conformément aux recommandations du Conseil Départemental de La Manche. Ces actions visent une collecte raisonnée des "macro-déchets anthropiques" sur les secteurs de Les Pieux, Saint Pierre Église, Montebourg et Côtes des Isles à des fréquences variant de mensuelles en basse saison à hebdomadaires en période estivale. Pour encourager les pratiques responsables respectant la laisse de mer, la faune et la flore du littoral, la Communauté d'agglomération du Cotentin mène également une politique plus large (i) d'accompagnement technique auprès d'associations pour former des bénévoles, organisateurs d'événement de ramassage de déchets sur les plages, aux bonnes pratiques ; et (ii) de soutien financier à destination de collectivités, socio-professionnels (tourisme, restauration, etc.) afin d'accompagner des changements de pratiques plus économies en déchets. C'est ainsi qu'en 2019, l'agglomération a signé un contrat de transition écologique (CTE) qui est un outil visant à accompagner et soutenir les territoires s'inscrivant dans une volonté de transition écologique et notamment sur le volet de la gestion des déchets. Une participation technique du Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche est également en place avec une récupération de déchets sur le littoral et en arrière littoral, notamment au niveau des accès des sites sensibles.</p>
<b>Fiche mesure</b>	<p>COM-1 « Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins »</p> <p>PRE-5 « Soutien des démarches et opérations de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer ou à terre »</p>

version du 27/05/2023

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin										
Priorité		COM-7 – Sensibilisation des usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires/grises, d'utiliser les aires de carénages portuaires et élaboration d'outils de communication								
Finalités		Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs		OOT3/4/5 : Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation ; aux activités de dragage et d'immersion (contenus dans les sédiments) ; aux ouvrages maritimes autres que le dragage et l'immersion OOT6 : Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance (équipements, lieu de carénage, etc.)								
Type de mesure										
Description de la mesure		<p>Les bateaux récents sont équipés de systèmes de récupération de leurs eaux noires (collecte des WC) et eaux grises, ces eaux qui doivent être vidangées dans les équipements de collecte installés dans les ports, conformément à la réglementation (code des ports : art R5314-7 mis à jour en 2021). S'il importe que les ports soient équipés et proposent le service, il est également essentiel que les usagers l'utilisent. Or, certains usagers, dont les bateaux sont pourtant équipés de systèmes de récupération des eaux, ne respectent pas ces conditions et rejettent leurs eaux usées en mer. Il est impératif de mettre fin à ces pratiques par une sensibilisation, en rappelant également les incidences de tels actes.</p> <p>En appui aux gestionnaires des ports de Diélette et Barneville-Carteret, cette action vise à contribuer à la sensibilisation des usagers via notamment des médiateurs, par exemple dans le cadre de la campagne Ecogestes coordonnée par l'URCPIE de Normandie.</p> <p>Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration d'outils de communication en illustrant les incidences de rejets illicites en mer des eaux noires et grises sur les milieux et les activités (ex. : incidences sur les zones de baignade, certaines activités telles que les cultures marines)</li> <li>- Le développement de cette démarche avec les gestionnaires de ports qui peuvent accompagner cette communication par une explication des conditions d'utilisation des systèmes de collecte de ces eaux dans l'enceinte portuaire, notamment dans le cadre de la certification Ports propres. Rappeler que ces rejets en mer sont interdits et font l'objet de contrôles.</li> <li>- La réalisation d'actions de sensibilisation lors de manifestations grand public locales pourront être menées.</li> </ul>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Transport maritime ; Activités nautiques ; Activités portuaires ; Travaux en mer/Ouvrages maritimes
Résultats attendus	Un espace maritime (marin et littoral) le moins pollué possible ; Diminution de l'impact des macro-déchets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site ; collectivités territoriales ; associations ; etc.
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Le gestionnaires des ports de Diélette et de Carteret ; plaisanciers ;
Estimation des moyens nécessaires	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression :
Indicateurs de réalisation	Nombre de rencontres et d'actions de sensibilisation ; projets réalisés sur la problématique des contaminants en mer au sein des sites ; Ports bien équipés (aires de carénage équipée de réseaux de collecte, collecteurs eaux de vannes et de fond de cale, déchetterie dédiée aux déchets dangereux pour l'environnement)

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	La surveillance des contaminants en mer : Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), des suivis de contaminants dans les sédiments face à Héauville (2 points 017-P-028 et 017-P-030) et les macroalgues intertidales et subtidales autour de Diélette (2 points 017-P-029 et 017-P-031) ont lieu une fois tous les 3 ans.

	Par ailleurs, les bateaux récents sont équipés de systèmes de récupération de leurs eaux noires (collecte des WC) et eaux grises qui doivent être vidangées dans les équipements de collecte installés dans les ports, conformément à la réglementation (code des ports : art R5314-7 mis à jour en 2021). Les ports de Diélette et Barneville-Carteret sont équipés. Un guide annuel est édité par l'association des plaisanciers de Port Diélette apportant aux navigateurs des informations utiles de navigation mais également de bonnes pratiques environnementales, dont celles sur le tri des déchets <a href="https://www.manche.fr/actions/infrastructures/ports/les-ports-manche/port-dielette/">https://www.manche.fr/actions/infrastructures/ports/les-ports-manche/port-dielette/</a> . Cela est aussi en ligne concernant le port de Barneville Carteret géré par la SPL des Ports de la Manche.
<b>Fiche mesure</b>	COM-1 « Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins » PRE-5 « Soutien des démarches et opérations de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer ou à terre »

version du 27052024 - en attente validation COPIL N2000

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin											
Priorité		COM-8 – Communication, promotion et accompagnement des classes dans la création et la mise en place d'Aires Marines Educatives									
1	2	3	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Finalités	FCR1 : Promouvoir et soutenir les aires marines éducatives										
Lien avec les objectifs											
Type de mesure											
Description de la mesure	<p>L'éducation à l'environnement est une éducation civique qui a pour but "d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que créé par l'homme ; complexité due par l'interactivité de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels". Cette éducation à l'environnement vise aussi "à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention, à la solution des problèmes de l'environnement, et à la gestion de la qualité de l'environnement".</p> <p>Une « aire marine éducative » (AME) est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par le jeune public. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement.</p> <p>L'enjeu principal identifié pour assurer le développement du projet tout en maintenant la qualité du label est la mise en place d'une gouvernance territorialisée et la formation des acteurs concernés. Un des enjeux est aussi de renforcer les liens entre le site Natura 2000 et les aires éducatives afin de garantir une prise en compte mutuelle de leurs objectifs. Dans les écoles primaires, les aires marines éducatives sont un outil existant d'éducation à l'environnement marin. Dans les classes supérieures, différents moyens pédagogiques peuvent être déployés pour introduire et renforcer les notions d'éducation à l'environnement.</p> <p>L'objectif de cette mesure est d'accompagner les acteurs du territoire pour faciliter le déploiement et la pérennité des aires marines éducatives et des projets d'éducation à l'environnement en collège, lycée et classes supérieures.</p> <p>Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le recensement des besoins avec les structures accueillant de jeunes enfants : centres de loisirs, écoles nautiques, centres équestres, etc. ; si besoin, mise à disposition d'un contenu technique, accompagnement de la production de supports et discours pédagogiques, voire intervention de l'animateur Natura 2000 lors d'animations relatives à l'environnement</li> <li>- L'accompagnement de l'organisation d'événements portés par des AME à l'échelle du site Natura 2000</li> <li>- Le porté à connaissance des informations sur la mise en place et l'accompagnement d'une aire marine éducative par le gestionnaire du site Natura 2000. Il apportera aussi aux différents acteurs les connaissances sur les enjeux et objectifs du site.</li> <li>- Le gestionnaire du site Natura 2000 fait le lien entre le comité de pilotage du site Natura 2000 et l'organe de gouvernance de l'AME. Il apporte les informations nécessaires et peut intervenir dans les écoles pour présenter le site et ses enjeux. pourront être menées.</li> </ul>										

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Education nationale, scolaires
Résultats attendus	Formation des plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable Reconnexion des élèves à la nature et à leur « méritoire » Favoriser le dialogue entre les élèves, les acteurs de la mer, et les gestionnaires d'espaces naturels
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Organismes scolaires (écoles, collèges, lycées), associations locales ; structures d'éducation à l'environnement ; SYMEL/gardes du littoral ; professionnels de la mer ; plaisanciers ; gestionnaires portuaires ; etc.
Estimation des moyens nécessaires	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	

<b>Indicateurs de suivis (état, pression)</b>	-
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'AME en place

<b>Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB</b>	
<b>Projet(s)</b>	
<b>Fiche mesure</b>	COM-10 « Participation de l'animateur Natura 2000 dans des actions de communication »

version du 27052024 - en attente validation COPIL N2000

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin										
Priorité		COM-9 – Promotion auprès des acteurs de dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites COM-10 – Participation de l'animateur Natura 2000 dans des actions de communication COM-11 – Réalisation de projets de communication conjoints avec les partenaires locaux COM-12 – Développement d'outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences								
Finalités		Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs		FCR2 : Promouvoir les sciences participatives FCR3 : Communication sur le milieu marin et ses enjeux de préservation FCR9 : Faciliter l'intégration des enjeux écologiques Natura 2000 auprès des services de l'état et porteurs de projets								
Type de mesure										
Description de la mesure		<p>La fréquentation humaine ou la pratique d'activités récréatives et professionnelles peuvent générer un dérangement des espèces présentes et une perturbation des habitats. La sensibilisation aux enjeux écologiques et le partage des bonnes pratiques favorisent la réduction de ces impacts.</p> <p>Les personnes qui fréquentent le site de manière non fédérée sont difficiles à capter et donc à sensibiliser. Pour leur transmettre des informations sur les pratiques les moins impactantes, il est possible de s'appuyer sur les professionnels régulièrement au contact des usagers et vecteurs d'information (agents de police, agents techniques et élus, acteurs du tourisme, etc.).</p> <p>Ces mesures visent à communiquer et sensibiliser les acteurs locaux, porteurs de projet en mer et le public sur les enjeux du patrimoine naturel (milieux, espèces, paysages, etc.), sur les objectifs et sur les mesures de gestion (réalisées ou à venir) du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 à travers différents formats et lieux de diffusion. L'objectif est de favoriser l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre et de valoriser les mesures de gestion propres au site Natura 2000.</p> <p>Pour une meilleure efficacité, la stratégie de communication et de sensibilisation sera construite et formalisée par un plan de communication conjoint aux différents outils de préservation des milieux naturels et espèces marines/terrestres du site Natura 2000, et élaborée de manière collaborative.</p> <p>Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition d'un plan de communication conjoint avec les partenaires avec les publics visés, les messages à faire passer, les outils/supports de communication, les lieux de diffusion, le budget, ou encore le calendrier et les dates importantes.</li> <li>- La conception et développement d'outils papier/ audiovisuels/numériques de communication/sensibilisation : synthèse illustrée du DOCOB, promotion dans les documents de communication en lien avec le milieu marin existants</li> <li>- Le soutien et/ou la réalisation d'expositions temporaires ou permanentes sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site Natura 2000, ou sur des thématiques précises (espèces animales ou végétales, milieux naturels, etc.)</li> <li>- Le maraudage consiste à aller à la rencontre du public directement sur les sites naturels dans des secteurs à enjeux et sur les lieux de forte fréquentation des usagers potentiels pour les sensibiliser. Ces interventions pourraient être réalisées spécifiquement pendant les pics de fréquentation (période estivale, vacances scolaires, week-ends prolongés, etc.) par des intervenants compétents. Les sujets de sensibilisation pourraient être élargis et intégrer les bonnes pratiques permettant de limiter les impacts sur les milieux naturels (respect des cheminements, dérangement de la faune, tri des déchets, etc.).</li> <li>- L'actualisation du site web du site Natura 2000 et participation à sa diffusion auprès des porteurs de projets de manière à rendre accessible tous les documents/ informations utiles à la réalisation des évaluations des incidences (enjeux écologiques, impacts possibles liés aux activités, etc.) pourront être menées.</li> </ul>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Toutes
Résultats attendus	Rendre disponible les connaissances naturalistes Inciter l'engagement des citoyens, et partager leurs observations Partage de l'information pour optimiser l'atteinte des objectifs Guider et rendre cohérente la communication de chaque structure impliquée dans la préservation des milieux naturels Harmoniser les supports et messages diffusés Adoption de mesures les plus adaptées pour l'atteinte ou le maintien du bon état de conservation des espèces et des habitats marins N2000
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre
----------------------------

<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	Le gestionnaire du site
<b>Autorité(s) compétente(s)</b>	
<b>Partenaire(s) potentiel(s)</b>	Collectivités ; Offices de tourisme ; Prestataires (graphistes, agences de graphisme, sociétés de production audiovisuelles, etc.) ; associations locales ; structures d'éducation à l'environnement ; SYMEL/gardes du littoral ; professionnels de la mer ; plaisanciers ; gestionnaires portuaires ; etc.
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>	

<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>	
<b>Indicateurs de suivis (état, pression)</b>	-
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de démarche de Sciences participatives soutenues par le COPIL Nombre de supports de communication édités et diffusés Site internet du site Natura 2000 régulièrement mis à jour Nombre de projets de communication conjoints avec les partenaires locaux Nombre de participation du gestionnaire Natura 2000 à des actions de communication phares

<b>Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB</b>	
<b>Projet(s)</b>	
<b>Fiche mesure</b>	Toutes les actions de communication GOUV-1 « Participation aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques etc.) dans ou à proximité des sites » GOUV-6 « Partage des informations et participation aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.) » / « Veiller à l'intégration des enjeux liés aux sites Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux »

version du 27052024 - en attente de validation

## VI.1.5 Les mesures de gouvernance

C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages																								
Priorité			GOUV-1 – Participation aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques, etc.) dans ou à proximité des sites																					
1	2	3	GOUV-6 – Partage des informations et participation réciproque aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.)																					
Finalités			GOUV-7 – Soutien à la réalisation d'actions mutualisées entre parties prenantes																					
Lien avec les objectifs		FRC4 : Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs FCRS : Assurer une bonne articulation avec les autres politiques publiques																						
Type de mesure																								
Description de la mesure	Sur les sites Natura 2000, de très nombreuses actions sont déjà menées en relation avec des politiques publiques variées dont la mise en œuvre est assurée principalement par les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les associations locales. Ces politiques publiques et les acteurs impliqués sont décrits dans le diagnostic du DOCOB (volume I - Cadre général).  La multiplication des instances de gouvernance et l'absence, parfois, de coopération entre les acteurs augmentent le risque d'un fonctionnement en silo. Cette situation peut conduire au mieux à une absence de synergie des actions engagées, au pire à la conduite de politiques aux objectifs contradictoires sur le même territoire.  Pour atteindre les objectifs d'une meilleure gouvernance et surtout d'une efficacité accrue de l'action publique, il est essentiel de favoriser l'articulation des actions du DOCOB avec les projets, actions et programmes prévus par les autres politiques publiques actives, tant sur le périmètre des sites, qu'en lien avec des sites Natura 2000 voisins. Cela peut se traduire par le partage des informations dans diverses instances, une clarification des rôles et actions portées par chaque structure, mais aussi une mutualisation des actions entre partenaires.																							
Enjeux et Objectifs																								
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines																							
Activités concernées																								
Résultats attendus																								
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité																							
Modalités de mise en œuvre																								
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site																							
Autorité(s) compétente(s)																								
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités ; gestionnaires d'espaces naturels (élus et opérateurs) ; associations locales ; SYMEL/gardes du littoral ; porteurs de projet en mer ou sur le littoral (ou à terre si lien avec enjeux marins) ; professionnels de la mer ; plaisanciers ; gestionnaires portuaires ; etc.																							
Estimation des moyens nécessaires																								
Evaluation de la mise œuvre de la mesure																								
Indicateurs de suivis (état, pression)	-																							
Indicateurs de réalisation	Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire ; Nombre d'actions communes développées																							
Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB																								
Projet(s)	Tous les projets locaux cités dans les autres fiches mesures Rapport Final Marahgouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer. Recommandation de mesure n°1 et n°3. <a href="https://fr.calameo.com/obfbidiversite/read/003502948aa28417524b5">https://fr.calameo.com/obfbidiversite/read/003502948aa28417524b5</a>																							
Fiche mesure																								

## C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages

Priorité			GOUV-2 – Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles (POLMAR)									
Finalités			Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation	
Lien avec les objectifs			OOT3/4/5 : Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation ; aux activités de dragage et d'immersion (contenus dans les sédiments) ; aux ouvrages maritimes autres que le dragage et l'immersion									
Type de mesure												
Description de la mesure			<p>Lors d'accidents de pollution en mer, les habitats et espèces marines peuvent être impactés. L'objet de cette mesure est de participer à la réduction des impacts pour les espèces et les habitats du site N2000 en cas de pollution.</p> <p>En France, il existe le plan POLMAR (POLlutions MARines) en cas de pollution marine accidentelle. Il a été institué en 1978, à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz sur les côtes de Bretagne en France. Il sert à coordonner les hommes et à mobiliser les moyens de lutte. Il est rattaché à l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC), qui est le tronc commun de tous les plans d'urgence. L'organisation POLMAR se compose de deux volets. Le dispositif POLMAR/Mer qui est déclenché par les préfets maritimes qui disposent des moyens interministériels de l'action de l'État en mer lorsqu'une intervention en mer est nécessaire. Le dispositif POLMAR/Terre, également interministériel, est déclenché par les préfets des départements concernés par la pollution, lorsque celle-ci atteint les côtes et lorsque les communes touchées ne sont pas en capacité de faire face (pollution de grande ampleur). S'il s'agit d'une pollution de moindre ampleur (échouage de conteneurs, par exemple), il est de la responsabilité du maire de la commune impactée de mettre en œuvre un plan « Infra POLMAR ». Les moyens mis à la disposition des préfets relèvent pour une part importante du ministère en charge de l'écologie. Le préfet de zone de défense et de sécurité s'assure de la cohérence des actions terrestres et maritimes. Il est possible de développer un plan Infra POLMAR intercommunal avec l'assistance de VIGIPOL. Cet organisme élaborer un plan de secours type composé d'outils complémentaires (fiches-actions, fiches techniques, annuaire de crise, recensement des moyens, cartographie opérationnelle, etc.).</p> <p>Lorsque les communes d'une intercommunalité souhaitent déclencher une démarche Infra POLMAR, un groupe de travail est constitué. Celui-ci est composé des référents élus et techniques des collectivités concernées et animé par le référent technique intercommunal. Sa mission est d'adapter le plan-type aux spécificités du territoire et de réaliser les annexes techniques. Une fois le plan achevé, VIGIPOL assure une formation des élus et des personnels des collectivités et organise un exercice de crise au sein de l'intercommunalité pour tester le caractère opérationnel du dispositif.</p> <p>Cette mesure vise à contribuer à la bonne mise en œuvre des interventions qui toucheraient les sites Natura 2000. Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des contacts et des informations à renseigner auprès de la préfecture maritime</li> <li>- Le relais des informations relatives aux interventions en mer en cas de pollution au Comité de pilotage Natura 2000 et/ou groupe de travail dédié</li> <li>- La mise à disposition des informations environnementales sur le site en cas d'intervention locale</li> <li>- La réflexion et actualisation de recommandations environnementales même sur le littoral (qui n'est pas inclus dans le périmètre <i>stricto-sensu</i> des sites Natura 2000), par exemple : adaptation du plan de circulation pour limiter l'impact sur des habitats naturels et les sites de reproduction d'oiseaux littoraux, contribution à la définition de zones de stockage les moins impactantes sur les espaces littoraux, etc.</li> <li>- La contribution aux exercices d'entraînement coordonnés par la Préfecture maritime de la Manche – mer du Nord : les gestionnaires de sites protégés sont mobilisés pour leur expertise locale. Il convient de veiller à être bien identifié par les services de la PREMAR pilote de l'action de l'Etat en mer et le correspondant local de la DDTM.</li> <li>- L'accompagnement coordonné des collectivités au développement d'un plan Infra POLMAR intercommunal avec l'assistance de VIGIPOL</li> </ul> <p>pourront être menées.</p>									

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Transport maritime essentiellement ; autres activités maritimes
Résultats attendus	Un espace maritime le moins pollué possible Diminution de l'impact des contaminants chimiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	

Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités ; préfecture maritime ; services de l'état ; conservatoire du littoral ; CEDRE ; CEREMA ; OFB ; associations locales ; SYMEL ; VIGIPOL
Estimation des moyens nécessaires	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateur de pression : Nombre d'évènements de pollution accidentelle au sein ou à proximité des sites
Indicateurs de réalisation	Actualisation des protocoles d'intervention POLMAR Participation aux exercices d'entraînement Réalisation du plan infra POLMAR

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	<p>La mise à jour et la mise en œuvre du plan POLMAR s'appuie sur un réseau d'experts pour orienter la prise de décision. Lors d'accident de pollution en mer, l'ensemble des espèces marines et des habitats marins peuvent être impactées. Actuellement, lors exercices d'entraînement (simulation de pollutions accidentielles majeurs en mer), coordonnés par la Préfecture maritime, les gestionnaires de sites protégées sont mobilisés pour leur expertise locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>POLMAR</b> : <a href="https://www.gouvernement.fr/risques/plan-polmar">https://www.gouvernement.fr/risques/plan-polmar</a> ; Le dispositif POLMAR/Terre   Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)</li> <li>- <b>Guide à destination des autorités locales</b> : Que faire face à une pollution accidentelle des eaux ? - Guide opérationnel à destination des autorités locales (cedre.fr)</li> <li>- <b>Préparation aux évènements de pollution marine</b> : <a href="https://www.imo.org/fr/OurWork/Environment/Pages/Preparing-for-Marine-Pollution-Incidents.aspx">https://www.imo.org/fr/OurWork/Environment/Pages/Preparing-for-Marine-Pollution-Incidents.aspx</a></li> </ul>
Fiche mesure	<p>PRE-4 « Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences N2000) »</p> <p>GOUV-6 « Partage des informations et participation réciproque aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.) »</p>

version du 27052024 - en attente de validation

## C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages

Priorité			GOUV-3 – Soutien auprès des ports de Diélette et Carteret à la démarche d'obtention de la certification européennes ports propres								
Finalités			Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			OOT6 : Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance (équipements, lieu de carénage, etc.)								
Type de mesure											
Description de la mesure			<p>Le SDAGE Seine-Normandie prévoit dans son orientation fondamentale n°5 de « concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers ». Dans ce cadre, des mesures sont prévues pour la réduction des pollutions portuaires. La certification européenne Port Propre (déjà obtenue pour les ports de Carteret) permet aux ports de plaisance d'atteindre de la bonne gestion de leurs déchets et de leurs effluents issus de leurs activités et des pollutions accidentelles. Les ports souhaitant être certifiés doivent réaliser une démarche en 5 étapes permettant de répondre aux objectifs susvisés, et intégrant la sensibilisation des usagers et la formation du personnel. Cette démarche, basée sur une étude diagnostique, peut induire des investissements (mise aux normes de l'existant ou nouveaux équipements : point propre, conteneurs, effluents, aire de carénage avec système de récupération des eaux, pompes à eaux usées et eaux de fond de cale, station d'avitaillement, blocs sanitaires, matériel de dépollution, etc.). Une signalétique adaptée complète le dispositif. La démarche finalisée, le port, s'il le souhaite, passe un audit de certification par l'intermédiaire d'AFNOR où un auditeur vérifie s'il répond favorablement aux critères inscrits dans le référentiel AC-J81-030 : « Propreté des ports de plaisance — lignes directrices ». La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.</p> <p>Cette mesure vise à soutenir les ports inclus ou proches des sites Natura 2000 dans leur démarche d'obtention de la certification européennes ports propres. Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification et l'apport des informations et connaissances écologiques permettant d'enrichir le diagnostic</li> <li>- L'aide à la recherche de financement pour les investissements nécessaires à l'amélioration des systèmes existants</li> <li>- La contribution à la réalisation d'engagements nécessaires à l'obtention de la certification en lien avec la qualité du milieu marin</li> </ul> <p>pourront être menées.</p>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Activités portuaires essentiellement ; activités nautiques
Résultats attendus	Un espace maritime le moins pollué possible Diminution de l'impact des contaminants chimiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités ; gestionnaires portuaires ; associations des plaisanciers ; professionnels de la mer ; CEREMA
Estimation des moyens nécessaires	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivi (état, pression)	Indicateurs de pression : Qualité des eaux portuaires ; Présence de déchets sur/dans les eaux portuaires
Indicateurs de réalisation	Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000 Ports bien équipés (aires de carénage équipée de réseaux de collecte, collecteurs eaux de vannes et de fond de cale, déchetterie dédiée aux déchets dangereux pour l'environnement)

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	Si deux des huit ports que regroupe la SPL (Société publique locale) des ports de la Manche viennent de se voir attribuer, en mai 2022, le Pavillon bleu (24ième année consécutive pour le port de Carteret), la SPL veut aller plus loin et obtenir, d'ici à 2025, la certification Ports

	propres. Ce label reconnaît les engagements des ports en faveur du développement durable notamment en termes de qualité des eaux (contaminants, déchets).
<b>Fiche mesure</b>	PRE-4 « Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences N2000) » GOUV-6 « Partage des informations et participation réciproque aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.) » COM-7 « Sensibilisation des usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires/grises, d'utiliser les aires de carénages portuaires et élaboration d'outils de communication »

version du 27052024 - en attente validation COPIL N2000

## C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages

Priorité			GOUV-4 – Mise en œuvre des mesures de gestion du Document d'objectifs des sites Natura 2000																	
1	2	3	GOUV-5 – Réalisation des fonctions administratives diverses																	
			GOUV-8 – Conception et mise à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation ; Réalisation d'une analyse critique de l'évolution des indicateurs et de l'efficience des mesures de gestion associées																	
Finalités		Protection Restauration Suivis Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation																		
Lien avec les objectifs		FRC4 : Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs FCR6 : Actualiser et Analyser les données et informations																		
Type de mesure																				
Description de la mesure		<p>L'article R. 414-11 du Code de l'environnement précise que le document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000 doit contenir les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation. Un dispositif de suivi (indicateurs de mise en œuvre, indicateurs d'efficacité, évaluation de l'état de conservation) est ainsi prévu dans le DOCOB, formulé dans un tableau de bord.</p> <p>Le DOCOB est évolutif et peut être mis à jour de façon partielle en fonction de l'évolution de la réglementation, du contexte socioculturel, des connaissances et des enjeux de conservation. Les enjeux et objectifs définis à un moment donné sur un site peuvent évoluer avec le temps et être ajustés à l'occasion des exercices d'évaluation. Le plan de gestion est en ce sens élaboré pour une durée indéterminée et actualisé selon l'appréciation des acteurs du site en fonction des besoins (nouvelle espèce envahissante, nouvel enjeu suite à l'acquisition de connaissances, nouvelle exigence réglementaire, etc.).</p> <p>Le Formulaire Standard de Données (FSD) constitue la « fiche d'identité » d'un site Natura 2000. Il présente les caractéristiques du site avec notamment une carte de localisation et une présentation générale. Il est également le support de l'information transmise à la Commission européenne sur le réseau de sites national, dont la liste des habitats naturels et des espèces végétales et animales du site pour lesquelles le périmètre a été choisi et qu'il est nécessaire de sauvegarder en priorité. Le FSD est évolutif et sa mise à jour est proposée au vu d'éléments nouveaux tels qu'à la suite des inventaires écologiques.</p> <p>Cette mesure vise à organiser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions menées au sein des sites Natura 2000. Toutes les fonctions administratives connexes sont intégrées à ces mesures. Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conception et mise à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation : L'évaluation est réalisée à l'aide d'indicateurs qui permettent d'établir un diagnostic. Il conviendra d'assurer de manière concertée : la collecte des informations, le renseignement des indicateurs, la mise en forme et la tenue d'un tableau de bord de suivi de ces indicateurs, et la production et diffusion d'un tableau de bord simplifié (cf. tableaux de bord annexés). On distinguera d'une part les indicateurs d'état permettant d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces (fréquence d'évaluation : au moins une fois tous les cycles de 6 ans), d'autre part les indicateurs de pression liés aux objectifs opérationnels (fréquence variable ; généralement tous les 6 ans) et enfin les indicateurs de réalisation des actions liées aux objectifs opérationnels (fréquence annuelle). Ces derniers traduisent les efforts mis en œuvre pour agir réaliser les actions programmées (ex : signature de chartes de bonne conduite par les clubs de plongée, installation de mouillage organisé, etc.). Le renseignement de ces indicateurs permet de rendre compte de l'effort de gestion conduit par les opérateurs désignés pour la gestion du site N2000</li> <li>- L'évolution du programme d'actions au regard de l'actualisation des données des sites et connaissances globales. Des propositions d'ajustement pourront être présentées pour validation aux membres du COPIL.</li> <li>- La mise à jour du Formulaire Standard de données (FSD) pourront être menées.</li> </ul>																		

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	-
Résultats attendus	Faire vivre le Document d'objectifs et le Comité de pilotage par la structure en charge de l'animation des sites Natura 2000 Être en capacité de suivre les résultats des mesures de gestion (efficacité) Permettre une évolution du programme d'actions au fur et à mesure de l'actualisation des données écologiques sur les sites
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	OFB (centre de ressources Natura 2000) ; les membres du COPIL ; experts scientifiques et naturalistes ; collectivités ; services de l'état ; les gestionnaires d'aires marines protégées

<b>Estimation des moyens nécessaires</b>	
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>	
<b>Indicateurs de suivis (état, pression)</b>	Tous les indicateurs « état » permettant d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces et leur évolution dans le temps
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Taux de réalisation des mesures de gestion en tenant compte de leur ordre de priorité Production annuelle du bilan (oui/non) et du plan d'actions (oui/non) Nombre de réunions organisées (COPIL, COTECH, GT, etc.) Existence du tableau de bord complet et/ou simplifié Evaluation de l'efficacité des mesures
<b>Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB</b>	
<b>Projet(s)</b>	
<b>Fiche mesure</b>	

version du 27052024 - en attente validation COPIL N°

## VI.1.6 Les mesures de suivi et d'acquisition de connaissances

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance									
Priorité			SUIV-1 – Valorisation des données acquises localement sur les grands dauphins fréquentant les sites / Réalisation de campagnes d'observation complémentaires						
1	2	3	SUIV-2 – Valorisation des données acquises localement sur les marsouins communs fréquentant les sites / Réalisation de campagnes d'observation complémentaires						
Finalités			SUIV-3 – Valorisation des données acquises localement sur les phoques fréquentant les sites						
Lien avec les objectifs			OLT1 : Maintenir la contribution des sites au bon état de la population de grand dauphin du golfe normand-breton OLT2 : Contribuer au maintien ou au rétablissement d'un bon état de la population du marsouin commun OLT3 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le phoque gris et le phoque veau marin						
Type de mesure									
Description de la mesure			<p>Une bonne connaissance des habitats et des espèces du site et de leurs interactions avec les activités du site est un facteur clé facilitant la bonne gestion du site et l'atteinte des objectifs de conservation. Le diagnostic écologique des sites Natura 2000 a notamment identifié la nécessité de poursuivre les observations des mammifères marins permettant d'évaluer la contribution des sites à leur présence et réalisation de leur cycle de vie, et les manques de connaissance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des connaissances relativement disparates sur les marsouins communs ; notamment les zones fonctionnelles pour cette espèce</li> <li>- Le niveau de fréquentation des sites par les phoques et le rôle fonctionnel de ces derniers pour cette espèce</li> </ul> <p>Différents moyens d'améliorer les connaissances existent. Il convient d'agir sur les différents leviers possibles. Ces connaissances doivent fournir les données nécessaires utile à l'évaluation de l'Etat de conservation des mammifères marins mais aussi permettre d'informer le grand public et des collectivités territoriales porteuses de politiques publiques et faciliter le travail d'instruction des services de l'Etat dans le cadre de ses missions régaliennes.</p>						
			<p>Cette mesure vise donc à améliorer nos connaissances sur 4 espèces en particulier : le grand dauphin, le marsouin commun, le phoque gris et le phoque veau-marin permettant l'atteinte des objectifs des sites Natura 2000. Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La valorisation des données locales notamment acquises via ObsenMer (observations opportunistes) servant de socle de connaissance sur la présence/absence des espèces visées</li> <li>- La valorisation des données locales publiques acquises pour la surveillance du milieu marin (observations expertes) menées par des structures locales ou des opérateurs locaux institutionnels</li> <li>- La valorisation des données locales acquises par les opérateurs privés : l'action consistera à récupérer et valoriser les données acquises localement par des opérateurs privés susceptibles d'être utiles à la gestion du site. Ces données acquises dans le cadre d'étude d'impact, évaluation d'incidences, suivi d'impact ont vocation à être déposés sur DEPOBIO, la plateforme de dépôt principale des données brutes de biodiversité.</li> <li>- L'analyse croisée des données locales avec des données / études plus globales aux échelles de distribution dites « biogéographiques » des espèces afin de mieux comprendre l'évolution locale de ces espèces</li> <li>- La réalisation de nouvelles campagnes d'observation / études afin de compléter l'existant au regard des besoins. Les besoins d'études complémentaires pourront être discutés au fil de l'eau.</li> </ul> <p>pourront être menées.</p>						

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Le grand dauphin, le marsouin commun, le phoque gris et le phoque veau-marin
Activités concernées	-
Résultats attendus	Une meilleure appréhension du rôle des sites pour ces espèces Une meilleure connaissance de la fréquentation des sites pour ces espèces Une aide à la gestion par l'amélioration des connaissances sur les interactions entre les activités et ces espèces Un meilleur accompagnement des services de l'état et porteurs de projet en mer
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	OFB (délégation de façade maritime et service départemental de la Manche) ; experts scientifiques et naturalistes ; le GECC ; le GMN ; bureaux d'étude

	Pour les données opportunistes : les plaisanciers ; les structures associatives locales telles que les clubs de plongée, de chasse sous-marine ; etc.
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>	

<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>	
<b>Indicateurs de suivis (état, pression)</b>	Indicateurs d'état : Evolution de l'abondance ; Evolution de la distribution ; Evolution temporelle de l'intensité de fréquentation
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Etudes / suivis complémentaires réalisés par OLT Actions de valorisation des données locales disponibles : bilan annuel

<b>Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB</b>	
<b>Projet(s)</b>	
<b>Fiche mesure</b>	

version du 27052024 - en attente validation COPIL NZS

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance									
Priorité		SUIV-4 – Réalisation de cartographies sonores au sein des sites							
1 2 3		Protection   Restauration   Suivis   Connaissances   Communication   Education   Sensibilisation   Gouvernance   Formation							
Finalités		OO2 : Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime							
Lien avec les objectifs									
Type de mesure									
Description de la mesure		Chez les mammifères marins, l'audition est un sens important et leurs capacités sont bien développées. Les sources génératrices de bruit sous-marin qui interfèrent avec les moyens de communication et de prospection des mammifères marins sont à l'origine de changements comportementaux (fuite, plongée ou remontée en surface, modification de la vitesse de nage, arrêt de l'alimentation, etc.), de modification des modes de communication (masquage acoustique), de lésions physiologiques soit non-létales permanentes ou temporaires (barotraumatismes, altération des organes, stress métabolique, etc.) soit létale directe (altération des organes vitaux) ou indirecte (échouage, prédateur). À long terme, le bruit sous-marin peut occasionner des perturbations comportementales (habituation, adaptation et déplacement) et influer sur la démographie des espèces.							
		Au vu des connaissances actuelles, les activités génératrices de bruit sous-marin présentes sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville », sont très majoritairement de nature continue (trafic maritime ; activités en mer) et sont considérées comme modérées. Pour autant, l'intensité moyenne du bruit continu sur ces sites n'étant pas connue à ce jour, il n'est pas possible d'en prédire les impacts. Des actions pourront dès lors être mises en place sur l'acquisition d'une cartographie sonore de ce secteur qualifiant le niveau sonore moyen au sein et à proximité des sites.							
		Cette mesure vise donc à améliorer nos connaissances sur le paysage sonore des sites afin de, <i>in fine</i> , évaluer cette pression.							

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Le grand dauphin et le marsouin commun en particulier
Activités concernées	-
Résultats attendus	Une meilleure connaissance de la pression « bruit » au sein des sites Un meilleur accompagnement des services de l'état et porteurs de projet en mer afin de réduire les sources émettrices
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	LE gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	OFB ; SHOM, ENSTA Bretagne ; GECC ; GMN ; bureau d'études
Estimation des moyens nécessaires	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs d'état : Evolution de l'abondance ; Evolution de la distribution ; Evolution temporelle de l'intensité de fréquentation Indicateur de pression : Intensité sonore (captée par les CPod situés dans ou à proximité des sites)
Indicateurs de réalisation	Réalisation de cartographies sonores au sein des sites

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	Au niveau national, un guide de préconisations pour limiter l'impact des émissions acoustiques sur la faune marine à destination des services de l'Etat et des professionnels des secteurs maritimes, a été publié par le MTE en juillet 2020. Ce guide méthodologique constitue une documentation de référence sur les connaissances, méthodes, dispositifs techniques et bonnes pratiques disponibles. Au niveau local : le SHOM, l'ENSTA Bretagne, l'OFB et le GECC travaillent au déploiement d'une instrumentation acoustique pour acquérir de la connaissance sur le bruit de l'activité maritime et la distribution des cétacés dans le cadre de la DCSMM. Un mouillage a été mis en place sur le site de l'Anse de Vauville face à Diélette. Il permettra d'obtenir des informations sur le bruit lié au trafic maritime mais également des données biologiques importantes sur la présence de cétacés (marsouins communs, delphinidés, petit rorqual, rorqual commun).
Fiche mesure	

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance										
Priorité		SUIV-5 – Actualisation de la cartographie des habitats marins du site SUIV-6 – Actualisation de l'évaluation de l'état de conservation des habitats rocheux SUIV-7 – Evaluation initiale de l'état de conservation des habitats meubles								
Finalités		Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs		OLT4 : Maintenir le bon état de conservation de l'habitat rocheux 1170-5 ( <i>Récifs infralittoraux en mode exposé</i> ) et 1170 ND ( <i>Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers</i> ) OLT 5 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats meubles 1110-2 ( <i>Sables moyens dunaires</i> ) et 1110-3 ( <i>Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés</i> ) et de leurs fonctionnalités au regard de leur état actuel								
Type de mesure										
Description de la mesure		<p>Le diagnostic écologique des sites Natura 2000 a permis de cibler la nécessité de compléter et améliorer la cartographie des habitats marins des sites en particulier ceux situés au-delà de la ligne bathymétrique des 20m de profondeur. Par ailleurs, en l'état des connaissances, un état de conservation n'avait pas pu être réalisé pour les sédiments meubles et comme prévu dans les DOCOBs, il est nécessaire d'actualiser les données de connaissances régulièrement dont celles sur les substrats rocheux. Sur ces derniers, seul un point de suivi est opéré (<i>une station DCE Benthos macroalgues subtidales de la ME FRC04 est suivie une fois tous les 3 ans</i>). Il s'agira donc de le compléter afin d'avoir une amélioration dans la représentativité de l'état de conservation des habitats rocheux des sites.</p> <p>Cette mesure vise donc à améliorer et actualiser nos connaissances sur l'état de conservation et fonctions écologiques associées de l'ensemble des habitats des sites, meubles et rocheux ainsi que sur leur distribution, en particulier au-delà de 20m de profondeur. Cette mesure prendra en compte la nouvelle typologie nationale (NATHAB) des habitats marins afin d'actualiser ces cartographies et évaluations.</p>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Les habitats rocheux 1170-5 ( <i>Récifs infralittoraux en mode exposé</i> ) et 1170 ND ( <i>Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers</i> ) Les habitats meubles 1110-2 ( <i>Sables moyens dunaires</i> ) et 1110-3 ( <i>Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés</i> )
Activités concernées	Toutes activités en lien avec les fonds marins : Dragage et clapage en mer ; Travaux en mer, Ouvrages maritimes ; Activités de pêche professionnelle aux arts trainants
Résultats attendus	Une meilleure connaissance de la qualité, rôles fonctionnels et distribution des habitats marins des sites Un meilleur accompagnement des services de l'état et porteurs de projet en mer
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	OFB ; SHOM, ENSTA Bretagne ; GECC ; GMN ; bureau d'études
Estimation des moyens nécessaires	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs d'état : Evolution de la surface de chaque habitat ; Evolution du nombre d'habitats ; Evolution des indicateurs des habitats Rocheux 1170 ( <i>Indicateur macro-algues de substrat dur subtidal (Derrien-Courtel &amp; Le Agl, 2014 ; Le Gal &amp; Derrien-Courtel, 2015) ; Indicateur QISubMac</i> ) ; Evolution des indicateurs d'évaluation des habitats Meubles 1110/1160 ( <i>Indicateur M-AMBI (Mukika et al. 2005) ; Indicateur GPBI (General Purpose Biotic Index) (Labrune et al., 2021)</i> ) 👉 ces indicateurs écologiques peuvent évoluer au regard des connaissances et travaux de recherche. Les indicateurs sont calculés à partir de paramètres (métriques) cités dans les tableaux d'arborescence.
Indicateurs de réalisation	Cartographie actualisée ; Evaluation des indicateurs

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	
Fiche mesure	

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance																								
Priorité			SUIV-8 – Identification des bases de données ou des systèmes d'information utilisables ; Recueil et centralisation des informations relatives au patrimoine naturel marin et aux usages des sites N2000																					
1	2	3	SUIV-9 – Bancarisation par les porteurs de projet des données issues des études d'impact sur le site internet DEPOBIO																					
SUIV-10 – Suivis des travaux issus de la Directive cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM)																								
Finalités		Protection Restauration <b>Suivis</b> Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation																						
Lien avec les objectifs		FCR7 : Centraliser et Faciliter le partage de l'information sur les enjeux écologiques marins et les pressions qui les impactent auprès des acteurs du territoire																						
Type de mesure																								
Description de la mesure	La connaissance relative au milieu marin est issue de nombreuses sources : études d'impacts ; projets de recherche scientifique ; études locales ; connaissances plus générale issues de la littérature scientifique ; données issues des programmes de surveillance et d'action des directives européennes ; données opportunistes issues des observations <i>in situ</i> et locales ; programmes de suivi issus des sciences participatives ; etc. Les bases de données bancarisant ces informations sont nombreuses, évolutives et souvent disparates.																							
	Cette mesure vise donc à centraliser les données sur le milieu marin des sites Natura 2000 afin d'en permettre l'accès aux acteurs locaux et décideurs et, d'une manière plus globale, rendre accessible les informations/connaissances issues des sources pré-citées. Il s'agira en particulier de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des bases de données ou des systèmes d'information utilisables</li> <li>- Recueillir et centraliser les informations relatives au patrimoine naturel marin et aux usages des sites Natura 2000</li> <li>- S'assurer que les porteurs de projet des études d'impact bancarisent leurs données sur le site internet DEPOBIO (à défaut, mise en place de conventions d'échanges de données obtenues lors d'études en mer)</li> <li>- Suivre les travaux de la Directive cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM) des descripteurs suivants : D1-Habitats Benthiques ; D1-Mammifères Marins ; D6-Intégrité des fonds ; D7-Changements des conditions hydrographiques ; D10-Déchets et D11-Bruit sous-marin</li> </ul>																							
Enjeux et Objectifs																								
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines																							
Activités concernées	Toutes activités en lien avec le milieu marin																							
Résultats attendus	Accès à l'ensemble des données du patrimoine naturel marin et des usages maritimes des sites N2000																							
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et plus largement le milieu marin																							
Modalités de mise en œuvre																								
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site																							
Autorité(s) compétente(s)																								
Partenaire(s) potentiel(s)	Tous les producteurs de données institutionnels et associatifs ; médiateurs associatifs ; etc.																							
Estimation des moyens nécessaires																								
Evaluation de la mise œuvre de la mesure																								
Indicateurs de suivis (état, pression)																								
Indicateurs de réalisation	Bilan des systèmes de bancarisation utilisables pour les sites Natura 2000 Nombre de saisie opérées sur DEPOBIO concernant les sites Natura 2000 Nombre de conventions signées (à défaut de dépôt sur DEPOBIO) Bilan des principaux résultats issues de la DCSMM utile à la gestion des sites																							
Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB																								
Projet(s)	Au niveau national, il existe un système d'information dédié au milieu marin : Le système d'information sur le milieu marin (SIMM). Il a pour objectif de faciliter le partage et la diffusion des données sur le milieu marin. Pour cela, il s'appuie sur les banques de données et les systèmes d'information déjà organisés sur ce domaine, et en crée de nouveaux. Le SIMM fédère les acteurs des données publiques sur le milieu marin (services de l'Etat, établissements publics, etc.). Il est l'un des trois systèmes fédérateurs au niveau national (avec le système d'information sur l'eau et celui sur la biodiversité). L'Office français de la biodiversité et l'Ifrémer assurent la coordination technique nationale. <a href="https://www.milieumarinfrance.fr">https://www.milieumarinfrance.fr</a>																							

	<p>Pour le milieu marin, les sciences participatives sont déjà également une source très intéressante de données marines utiles à la gestion. En effet, ces actions citoyennes permettent de mieux connaître la répartition et l'évolution des habitats et populations des espèces vivantes, de mieux comprendre les raisons de leur déclin ou de leur expansion, de mieux définir les indicateurs de mise en évidence de ces phénomènes et en-fin de mieux sensibiliser nos citoyens aux questions environnementales.</p> <p>On peut notamment citer : BioLit, BioObs/CROMIS, ObsenMer, Doris, CapOeRa, Fish and click, Alien Mer Normandie, etc. L'ensemble des programmes est répertorié par le portail NatureFrance : <a href="https://www.open-sciences-participatives.org">https://www.open-sciences-participatives.org</a></p>
<b>Fiche mesure</b>	<p>PRE-3 Suivis des nouvelles autorisations et demandes de renouvellement d'autorisation de travaux en mer soumis à évaluation des incidences Natura 2000 par les services instructeurs</p> <p>PRE-4 Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences N2000)</p> <p>COM-9 Promotion auprès des acteurs de dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites</p> <p>SUIV-11 Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin ; Soutenir des actions de veille et sciences participatives sur le milieu marin (veille sur les ENI)</p>

version du 27052024 - en attente validation COPIL N2000

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance																	
Priorité		SUIV-11 Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin ; Soutenir des actions de veille et sciences participatives sur le milieu marin (notamment sur les Espèces Non Indigènes)															
Finalités		Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation							
Lien avec les objectifs		FCR8 : Acquisition générale des connaissances sur le milieu marin															
Type de mesure																	
Description de la mesure	<p>Une bonne connaissance des habitats et des espèces du site et de leurs interactions avec les activités du site est un facteur clé facilitant la bonne gestion du site et l'atteinte des objectifs de conservation. Différents moyens d'améliorer les connaissances existent. Il convient d'agir sur les différents leviers possibles. Ces connaissances doivent fournir les données nécessaires utile à l'évaluation de l'Etat de conservation des mammifères marins mais aussi permettre d'informer le grand public et des collectivités territoriales porteuses de politiques publiques et faciliter le travail d'instruction des services de l'Etat dans le cadre de ses missions régaliennes.</p> <p>Cette mesure vise donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin à l'échelle des sites et à des échelles plus vastes dans une logique de réseaux de sites</li> <li>- Soutenir des actions de veille et sciences participatives sur le milieu marin (notamment sur les espèces non indigènes). Ici, le gestionnaire du site Natura 2000 veillera à intégrer ce réseau et à faire une veille sur les informations qui en seront issues. Il recensera et communiquera au réseau les informations locales sur l'évolution de la présence des espèces non indigènes.</li> </ul>																
Enjeux et Objectifs																	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines																
Activités concernées	Toutes activités en lien avec le milieu marin																
Résultats attendus	Être en capacité d'évaluer du mieux possible l'état de conservation des enjeux Natura 2000 et de l'efficacité des mesures de gestion Suivre l'évolution des espèces non indigènes marines (ENI)																
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et plus largement le milieu marin																
Modalités de mise en œuvre																	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site																
Autorité(s) compétente(s)																	
Partenaire(s) potentiel(s)	Tous les producteurs de données institutionnels et associatifs ; URCPIE ;																
Estimation des moyens nécessaires																	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure																	
Indicateurs de suivis (état, pression)																	
Indicateurs de réalisation	Nombre d'études, projets d'acquisition de connaissances sur le milieu marin réalisés Nombre de programme de sciences participatives sur le milieu marin réalisés																
Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB																	
Projet(s)	Le programme d'actions du document stratégique de façade maritime Nord-Atlantique Manche-Mer du Nord prévoit le développement d'un réseau de partage et d'acquisition de connaissances à l'échelle de la façade : il s'agit du réseau <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr">http://especes-exotiques-envahissantes.fr</a> auquel le réseau Alien Mer Normandie contribuera.																
Fiche mesure	PRE-4 Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences N2000) GOUV-6 Partage des informations et participation aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.) SUIV-1 à 10																



## VI.2 Annexe 2. Les tableaux d'arborescence

### VI.2.1 Mammifères marins

Ci-dessous est présenté le tableau d'arborescence exposant l'ensemble des éléments (OLT, Pressions, OO et mesures de gestion associées) pour les mammifères marins des deux sites Natura 2000 en mer « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville ». Les captures accidentelles ne sont pas traitées dans ce tableau car elles sont en lien avec l'activité de pêche embarquée professionnelle non ciblées dans ce document.

ETAT DE L'ENJEU « MAMMIFERES MARINS »		VISION A LONG TERME								
Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Mesures de gestion (en priorité sur les enjeux forts à moyen liés aux grands dauphins et marsouins communs)		Code	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité
Etat de conservation BON  Grand dauphin	Etat de conservation INCONNU  Marsouin commun, Phoque veau marin, Phoque gris	OLT1 : Maintenir la contribution des sites au bon état de la population de <u>grand dauphin</u> du golfe normand-breton	Maintien du niveau d'abondance des populations côtières fréquentant les sites (année de référence = 2010-2020)	Evolution de l'abondance (D1C2 <sup>34</sup> - DCSMM - primaire)	Nombre d'observations annuelles (NOA) estimée à l'échelle des sites N2000 <sup>35</sup>	Valorisation des données acquises localement sur les grands dauphins fréquentant les sites (par les structures associatives, opérateurs privés et publics, professionnels de la mer et plaisanciers)	SUIV-1	Actions de valorisation des données locales disponibles : bilan annuel		
			Maintien de la distribution spatiale des Gd fréquentant les sites (année de référence = 2010-2020)	Evolution de la distribution (D1C4 <sup>36</sup> - DCSMM - Primaire)	Proportion d'Aire Occupée (PAO) chaque année de suivi à l'échelle des sites N2000 <sup>37</sup>					
		OLT2 : Contribuer au maintien ou au rétablissement d'un bon état de la population du <u>marsouin commun</u>	Evaluer l'état de conservation de la population de Mc fréquentant les sites	A définir dans une étude dédiée	A définir dans une étude dédiée	Valorisation des données acquises localement sur les marsouins communs fréquentant les sites (par les structures associatives, opérateurs privés et publics, professionnels de la mer et plaisanciers)	SUIV-2	Etudes / suivis complémentaires réalisés		
			Maintien ou rétablissement du niveau d'abondance des populations côtières fréquentant les sites	Evolution de l'abondance (D1C2 <sup>38</sup> - DCSMM - primaire)	Nombre d'observations annuelles (NOA) estimée à l'échelle des sites N2000					

<sup>34</sup> D1C2 (primaire) : Les pressions anthropiques n'ont pas d'effets néfastes sur l'abondance des populations des espèces concernées, de sorte que la viabilité à long terme de ces populations est garantie.

<sup>35</sup> Une évaluation du NOA à l'échelle du GNB sera nécessaire pour l'analyse des résultats et la compréhension des évolutions en abondance des Grands dauphins sur les sites Natura 2000

<sup>36</sup> D1C4 (primaire) : L'aire de répartition des populations côtières de grands dauphins et, le cas échéant, leur schéma de répartition dans ladite aire, est conforme aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques dominantes.

<sup>37</sup> Une évaluation du POA à l'échelle du GNB sera nécessaire pour l'analyse des résultats et la compréhension des évolutions de la distribution des Grands dauphins sur les sites Natura 2000

<sup>38</sup> D1C2 (primaire) : Les pressions anthropiques n'ont pas d'effets néfastes sur l'abondance des populations des espèces concernées, de sorte que la viabilité à long terme de ces populations est garantie.

			Maintien ou rétablissement de la distribution spatiale des Mc fréquentant les sites	Evolution de la distribution (D1C4 <sup>39</sup> - DCSMM - Primaire)	Proportion d'Aire Occupée (PAO) chaque année de suivi à l'échelle des sites N2000			
		OLT3 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le phoque gris et le phoque veau marin	Evaluer la fréquentation des sites	Evolution temporelle de l'intensité de fréquentation	Nombre d'observations annuelles (NOA) estimée à l'échelle des sites N2000	Valorisation des données acquises localement sur les phoques fréquentant les sites (par les structures associatives, opérateurs privés et publics, professionnels de la mer et plaisanciers)	SUIV-3	
INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION						
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Mesures de gestion	Code	Indicateur de réponse (réalisation)
Activités nautiques	Dérangement par contact	OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins	Respect de la réglementation (i) des distances minimales d'approche réglementaire lors d'observations dédiées (100 m pour les cétacés dans les aires marines protégées) et (ii) du non dérangement intentionnel pour tous les mammifères marins (Arrêté ministériel du 3 septembre 2020 <sup>40</sup> )	Nombre d'infractions constatées par les services de contrôle	idem	Opérations de contrôle / Police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel	PRE-1	Nombre d'infraction annuelles / nbre total de sorties de contrôle dédiées
				Nombre d'opérateurs pratiquant une activité d'observation en mer	idem	Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins	COM-1	% opérateurs ayant signés une charte
				Nombre d'échouages sur les plages face aux sites	idem	Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion de échouages de mammifères marins sur les plages	COM-2	Nombre de formations réalisées par rapport aux besoins recensés

<sup>39</sup> D1C4 : L'aire de répartition des populations côtières de grands dauphins et, le cas échéant, leur schéma de répartition dans ladite aire, est conforme aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques dominantes.

<sup>40</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/lois/id/JORFTEXT000042387221>

Transports maritimes, Activités nautiques motorisées, Etudes géophysiques (sonar, pinger), Travaux en mer (EMR/câble), Défense et intervention publique en mer (déminage)	Bruit sous-marin	<b>OO2 : Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime</b>	Quiétude sonore pour les mammifères marins en particuliers les Grands dauphins et Marsouins communs	Intensité sonore captée par les CPod situés dans ou à proximité des sites (en lien avec les nouveaux seuils BEE D11 de la DCSMM)	Intensité sonore en db/Pa	Réalisation de cartographies sonores au sein des sites	SUIV-4	Fait / non fait	
		<b>OO3 : Eviter la perturbation par bruit impulsif au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins (D11-OE01)</b>	Pas de mortalité de cétacés liées aux émissions impulsives	Nbre de cétacés échoués sur (ou à proximité) les sites dont la cause de mortalité est identifiée aux émissions de bruit impulsif		Application de mesures de prévention en éloignant les mammifères marins avant les opérations émettrices de bruits impulsifs	PRE-2	Fait / non fait + Nbre d'avis rendus sur les opérations générant du bruit impulsif	

## VI.2.2 Habitats marins

Ci-dessous est présenté le tableau d'arborescence exposant l'ensemble des éléments (OLT, Pressions, OO et mesures de gestion associées) pour les habitats marins des deux sites Natura 2000 en mer « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville ».

ETAT DE L'ENJEU « HABITATS MARINS »		VISION A LONG TERME							
Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Mesures de gestion	Code	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité
Etat de conservation BON 1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé 1170 ND	Etat de conservation INCONNU 1110-2 Sables moyens dunaires 1110-3	<b>OLT4 : Maintenir le bon état de conservation de l'habitat rocheux 1170-5 (Récifs infralittoraux en mode exposé) et 1170 ND (Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers)</b>	<b>Maintien des surfaces des habitats marins (année de référence ?)</b>	Evolution de la surface de chaque habitat	Surface des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats marins du site ( <i>intégration au fil de l'eau des nouvelles données cartographiques disponibles</i> )	SUIV-5	Cartographie actualisée (surfaces et nombre des habitats évalués)	
			<b>Maintien de la diversité des habitats marins (année de référence ?)</b>	Evolution du nombre d'habitats	Nombre d'habitats				
			<b>Maintien des caractéristiques des</b>		Limites d'extension en profondeur des	Actualisation de l'évaluation de l'état de conservation des habitats	SUIV-6		

Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers	Sables grossiers et graviers (inc 1160-2 Sables hétérogènes envasés)	<b>OLT 5 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats meubles 1110-2 (Sables moyens dunaires) et 1110-3 (Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés) et de leurs fonctionnalités au regard de leur état actuel</b>	<b>habitats marins (structure, richesse/abondance des espèces caractéristiques, fonctionnalités, etc.)</b>	<b>Evolution des indicateurs d'évaluation des habitats Rocheux (1170) :</b> - Indicateur macro-algues de substrat dur subtidal <sup>41</sup> (Derrien-Courtel & Le Agl, 2014 ; Le Gal & Derrien-Courtel, 2015) - Indicateur QISubMac	différentes ceintures algale, Densité des espèces d'algues par étagement/algues opportunistes, Présence d'espèces d'algues indicatrices de bon état écologique, Richesse spécifique, composition et densité des espèces par ceintures algales, etc.	rocheux (Récupérer les données des dispositifs de suivis existants DCE Benthos – Macro-algues (une station DCE Benthos macroalgues subtidales de la ME FRC04 est suivie une fois tous les 3 ans)	Evaluation des indicateurs		
				<b>Evolution des indicateurs d'évaluation des habitats Meubles (1110/1160) :</b> - Indicateur M-AMBI (Mukika et al. 2005)n - Indicateur GPBI (General Purpose Biotic Index) (Labrune et al., 2021)	Richesse spécifique et abondance du macrofaune benthique de substrat meuble, Granulométrie, Teneur en Matière Organique des sédiments, Température, Salinité, O <sub>2</sub> dissous, CO <sub>2</sub> dissous.	Evaluation initiale de l'état de conservation des habitats meubles 1110-2 (Sables moyens dunaires) et 1110-3 (Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés) (non évalués)	SUIV-7		
<b>INFLUENCES SUR L'ENJEU</b>		<b>STRATEGIE D'ACTION</b>							
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Mesures de gestion	Code	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité
Dragage et clapage en mer	Perte ou perturbation physique	<b>OO4 : Limiter les pertes ou perturbations physiques des habitats marins issues des activités humaines</b>	Maintien des surfaces, espèces associées et fonctionnalités écologiques des habitats marins en particulier sur les habitats sensibles et à enjeux fort de conservation	Nombre autorisations ou de renouvellement d'autorisations de travaux en mer soumis à évaluation des incidences N2000	Nombre	Suivi des nouvelles autorisations et demandes de renouvellement d'autorisations de travaux en mer soumis à évaluations des incidences N2000 par les services instructeurs (avec en particulier, une analyse des données bio-sédimentaires issues des autorisations de travaux en mer)	ADM - 3	Idem indicateur de pression	
Travaux en mer, Ouvrages maritimes, Artificialisation				Etendue spatiale des nouvelles pertes ou perturbations physiques (suivi des travaux DCSMM sur les seuils adoptés pour	% des surfaces des habitats perdus ou perturbés	Opérations de veille sur les projets travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences N2000)	ADM - 4	Fait/non fait	
Activités de pêche professionnelle aux arts trainants (non traité ici)									

<sup>41</sup> <https://enlit.ifremer.fr/content/download/122591/file/ATL-MEC-Algues-subtidales.pdf>

				les D6C4 et D6C5) des habitats marins dues : -aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), -à l'extraction de matériaux au dragage et clapage en mer suite à l'application de la séquence ERC (D06-OE02-ind1)				
<b>Changements des conditions</b>	<b>OO5 : Limiter les impacts des modifications des conditions hydrographiques issues des activités humaines sur les habitats marins</b>	Maintien des bonnes conditions hydrographiques naturelles	Etendue spatiale des habitats affectés par des changements hydrographiques	Surface des habitats affectés par des changements de turbidité, salinité, température et taux d'oxygénation dans la zone benthique.	Suivi des nouvelles autorisations et demandes de renouvellement d'autorisations de travaux en mer soumis à évaluations des incidences N2000 par les services instructeurs (avec en particulier, une analyse des données bio-sédimentaires issues des autorisations de travaux en mer)	PRE-3	Projets suivis et analysés par le gestionnaire	

version du 27052024 - en attente

	hydrographiques <sup>42</sup>								
--	-------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

### VI.2.3 Mammifères marins et Habitats marins

Ici est présenté le tableau d'arborescence exposant l'ensemble des éléments (Pressions, OOT et mesures de gestion associées) communs aux habitats et mammifères marins afin d'éviter des doublons dans les tableaux spécifiques aux habitats marins et mammifères marins.

INFLUENCES SUR LES ENJEUX MAMMIFERES & HABITATS MARINS		STRATEGIE D'ACTION								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels transversaux	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Mesures de gestion	Code	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité	
Transport maritime	Macro-Déchets	<b>OOT1 Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime</b>	Un espace maritime le moins pollué possible	Quantité de macro-déchets récoltés lors des suivis effectués localement sur le littoral face aux sites N2000	Kgs de macrodéchets par secteur de linéaire côtier (kgs.km <sup>-1</sup> de littoral)	Déchets à terre : Soutien (i) de programmes de prévention et de réduction des déchets en général <sup>43</sup> ; (ii) de manifestations et de programmes de ramassage de déchets sur le littoral	COM-3	Fait / non fait		
Activités nautiques			Diminution de l'impact des macro-déchets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)	Quantité de macro-déchets récoltés sur les fonds marins dans la zone concernée (indicateurs D10-OE01 et D10-OE02)	Kgs de macrodéchets par surface de fonds marins prospectés (kgs.ha <sup>-1</sup> )	Déchets en mer : Promotion des applications <i>Fish &amp; Click</i> (sciences participatives) qui vise à recueillir des données concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés				

<sup>42</sup> La pression « changements des conditions hydrographiques » inclue les pressions suivantes : « modifications de la nature du fond » ; « modifications des régimes des courants » , « modifications de marée » , « modifications des vagues » , « modifications de température » , « modifications de salinité » et « modification de turbidité » (source : Tew-Kai, E., Cachera, M., Boutet, M., Cariou, V., Le Corre, F., 2018. Évaluation du descripteur 7 « Changements des conditions hydrographiques » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 752 p.)

<sup>43</sup> Limitation de la production et prolifération des déchets en amont

<p><i>professionnelle (non traité dans ce document)</i></p> <p>Toutes activités à terre générant des déchets qui se déposent sur le littoral et en mer</p>				Recensement des déchets en mer par les actions de sciences participatives (information qualitative)		(tout type de matériel) afin de cartographier leur répartition et proposer des solutions et <i>ObsenMer</i> pour les observations de macrodéchets en mer		
				idem	<u>idem</u>	Promotion auprès des navigateurs (loisirs et pro) des équipements portuaires existants pour la récupération des déchets issus des activités nautiques	COM-5	Fait / non fait
				idem	<u>idem</u>	Opérations de sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les macro-déchets	COM-6	Fait / non fait
				idem	<u>idem</u>	Soutien des démarches et opérations de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer ou à terre	ADM-5	Expérimenta tions de collecte de déchets en mer
<p>Transport maritime</p> <p>Activités nautiques</p> <p>Activités portuaires</p> <p>Travaux en mer, Ouvrages maritimes</p>	<p><b>Contaminant chimique</b></p> <p><b>Pollution chimique chronique</b></p> <p><b>Pollution chimique aigue</b></p>	<p><b>OOT3/4/5 : Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation ; aux activités de dragage et d'immersion (contenus dans les sédiments) ; aux ouvrages maritimes autres que le dragage et l'immersion</b></p> <p><b>OOT6 : Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance</b></p>	<p>Un espace maritime le moins pollué possible</p> <p>Diminution de l'impact des contaminants chimiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)</p>	<p>Nombre d'évènements de pollution accidentelle au sein ou à proximité des sites</p> <p>Qualité des eaux portuaires</p> <p>Présence de déchets sur/dans les eaux portuaires</p>	<p>Nombre d'évènements de pollution accidentelle au sein ou à proximité des sites</p> <p>Concentration des contaminants chimiques dans les sédiments et masses d'eau au sein des ports</p>	<p>Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles (POLMAR)</p> <p>Soutien auprès des ports de Diélette et Carteret à la démarche d'obtention de la certification européennes « ports propres »</p> <p>Sensibilisation des usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires/grises, d'utiliser les aires de carénage portuaires et élaboration d'outils de communication sur le sujet, en illustrant les incidences de</p>	<p>GOUV -2</p> <p>GOUV -3</p> <p>COM-7</p>	<p>Communication des enjeux N2000 auprès de la préfecture maritime</p> <p>Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000</p> <p>Nombre de programmes de sensibilisatio n menés auprès des</p>

		<b>(équipements, lieu de carénage, etc.)</b>			rejets illicites en mer d'effluents liquides toxiques, des eaux noires et grises sur les milieux naturels et les activités (ex. : incidences sur le milieu marin, les zones de baignade, etc.)	navigateurs concernant les bonnes pratiques en mer  Ports bien équipés (aires de carénage équipée de réseaux de collecte, collecteurs eaux de vannes et de fond de cale, déchetterie dédiée aux déchets dangereux pour l'environnement)	
--	--	----------------------------------------------	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

version du 27052024 - en cours de finalisation

## VI.2.4 Les Facteurs clés de réussite

### Communication, Education, Sensibilisation

Objectifs	Résultats attendus	Mesures de gestion	Code	Indicateurs de réponse (réalisation)
<b>FCR1 : Promouvoir et soutenir les aires marines éducatives</b>	Formation des plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable	Communication, promotion et accompagnement des classes dans la création et la mise en place d'Aires Marines Educatives	COM-8	Fait/non fait
	Reconnexion des élèves à la nature et à leur « méritoire »			
	Favoriser le dialogue entre les élèves, les acteurs de la mer, et les gestionnaires d'espaces naturels			
<b>FCR2 : Promouvoir les sciences participatives</b>	Rendre disponible les connaissances naturalistes  Inciter l'engagement des citoyens, et partager leurs observations	Promotion auprès des acteurs de dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites (OBSenMer, Obsenpêche, DORIS, CROMIS, Nav&Co <sup>44</sup> , etc.)	COM-9	Nombre de démarche de Sciences participatives soutenues par le COPIL
<b>FCR3 : Communication sur le milieu marin et ses enjeux de préservation</b>	Partage de l'information pour optimiser l'atteinte des objectifs  Guider et rendre cohérente la communication de chaque structure impliquée dans la préservation des milieux naturels  Harmoniser les supports et messages diffusés	Participation de l'animateur Natura 2000 dans des actions de communication (manifestations, colloques, salons, animation d'une projection, conférence sur Natura 2000, etc.)  Réalisation de projets de communication conjoints avec les partenaires locaux (ex. OGS, collectivités, Office de tourisme)	COM-10  COM-11	Nombre de participation du gestionnaire Natura 2000 à des actions de communication phares  Nombre de projets de communication conjoints avec les partenaires locaux

### Gouvernance

Objectifs	Résultats attendus	Mesures de gestion	Code	Indicateurs de réponse (réalisation)
<b>FRC4 : Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs</b>	Faire vivre le Document d'objectifs et le Comité de pilotage par la structure en charge de l'animation des sites Natura 2000	Participation aux échanges des projets en mer dans ou à proximité des sites (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques, etc.)	GOUV-1	Nombre de participation aux instances de concertation
		Mise en œuvre des mesures de gestion du Document d'objectifs des sites Natura 2000	GOUV-4	Taux de réalisation des mesures de gestion en tenant compte de leur ordre de priorité
		Réalisation des fonctions administratives diverses (secrétariat, préparations des réunions du COPIL, rédaction des rapports, comptes-rendus annuels d'activités, gestion des programmes et budgets annuels)	GOUV-5	Production annuelle du bilan (oui/non) et du plan d'actions (oui/non)  Nombre de réunions organisées (COPIL, COTECH, GT, etc.)

<sup>44</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=jckh9iz05VQ>

<b>FCR5 : Assurer une bonne articulation avec les autres politiques publiques</b>	Bonne cohérence entre les démarches du territoire et communication entre les parties prenantes membres du Copil	Partage des informations et participation réciproque aux diverses instances de gouvernance (ex. commissions locales de l'eau en charge du SAGE, instances de gestion des collectivités impliquées dans les sites N2000, des ports adjacents aux sites, etc.)	GOUV-6	Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire
		Veiller à l'intégration des enjeux liés aux sites Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux lorsque cela est pertinent		
		Soutien à la réalisation d'actions mutualisées entre parties prenantes	GOUV-7	Nombre d'actions communes développées
<b>FCR6 : Actualiser et Analyser les données et informations</b>	Être en capacité de suivre les résultats des mesures de gestion (efficacité)	Conception et mise à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation	GOUV-8	Existence du tableau de bord complet et/ou simplifié
		Réalisation d'une analyse critique de l'évolution des indicateurs et de l'efficience des mesures de gestion associées	Evaluation de l'efficacité des mesures	
	Permettre une évolution du programme d'actions au fur et à mesure de l'actualisation des données écologiques sur les sites			

## Connaissances générales, partage des données

Objectifs	Résultats attendus	Mesures de gestion	Code	Indicateurs de réponse (réalisation)
<b>FCR7 : Centraliser et Faciliter le partage de l'information sur les enjeux écologiques marins et les pressions qui les impactent auprès des acteurs du territoire</b>	Accès à l'ensemble des données du patrimoine naturel marin et des usages maritimes des sites Natura 2000	Identification des bases de données ou des systèmes d'information utilisables	SUIV-8	Fait/non fait
		Recueil et centralisation des informations relatives au patrimoine naturel marin et aux usages des sites Natura 2000		Fait/non fait
		Bancarisation par les porteurs de projet des données issues des études d'impact sur le site internet DEPOBIO <sup>45</sup> (à défaut, mise en place de conventions d'échanges de données obtenues lors d'études en mer)	SUIV-9	Nombre de saisie opérées sur DEPOBIO concernant le site Natura 2000
		Suivis des travaux DCSMM des descripteurs D1-Habitats Benthiques ; D1-Mammifères Marins ; D6-Intégrité des fonds ; D7-Changements des conditions hydrographiques ; D10-Déchets et D11- Bruit sous-marin		Nombre de conventions signées
<b>FCR8 : Acquisition générale des connaissances sur le milieu marin</b>	Être en capacité d'évaluer du mieux possible l'état de conservation des enjeux Natura 2000 et de l'efficacité des mesures de gestion	Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin à l'échelle des sites et à des échelles plus vastes dans une logique de réseaux de sites	SUIV-11	Nombre d'études, projets d'acquisition de connaissances sur le milieu marin réalisés
	Suivre l'évolution des espèces non indigènes marines (ENI)	Soutenir des actions de veille et sciences participatives sur le milieu marin (notamment sur les ENI)		Nombre de programme de sciences participatives sur le milieu marin réalisés

<sup>45</sup> DEPOBIO, processus de dépôt légal des données brutes de biodiversité pour les porteurs de projet en application de la loi du 8 août 2016

## Autres

Objectifs	Résultats attendus	Mesures de gestion	Code	Indicateurs de réponse (réalisation)
<b>FCR9 : Faciliter l'intégration des enjeux écologiques Natura 2000 auprès des services de l'état et porteurs de projets</b>	Adoption de mesures les plus adaptées pour l'atteinte ou le maintien du bon état de conservation des espèces et des habitats marins N2000	Production d'avis techniques et de recommandations à la demande des services instructeurs (évaluations des incidences ; études d'impacts déposées par les porteurs de projets) et appui aux porteurs de projets  <i>(Actualiser le site web du site Natura 2000 et participer à sa diffusion auprès des porteurs de projets de manière à rendre accessibles tous les documents/informations utiles à la réalisation des évaluations des incidences tels que les enjeux écologiques, les impacts possibles liés aux activités, etc.).</i>	PRE-6  COM-12	Nombre d'avis techniques annuels rendus aux services instructeurs sur l'ensemble des projets au sein des sites  Site internet du site Natura 2000 régulièrement mis à jour  Nombre de supports de communication édités et diffusés

version du 27052024 - en attente

### VI.3 Annexe 3. L'analyse risque pêche

version du 27052024 - en attente validation COPIL N2000